



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-89 Ouverture de diplômes

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver les demandes d'ouverture de diplômes :

- DU Se Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation – premier degré (SFORMEE 1D)
- LICENCE 3 INFORMATIQUE (parcours "MIAGE" et "Cybersécurité")
- MASTER 1 MIAGE
- MASTER 2 MIAGE

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	23
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	23

Les demandes d'ouverture de diplômes, conformément aux annexes, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 03 juillet 2026

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr



**Dossier de demande d'ouverture
de diplôme universitaire
(DU)**

Intitulé

**Se Former aux métiers de l'enseignement
et de l'éducation – premier degré
(DU SFORMEE 1D)**

Année d'ouverture : 2026 – 2028

Durée : 2 ans

Fiche de renseignements

DESCRIPTIF DU DIPLOME	Composante : BFCA de l'académie de la Guadeloupe Partenaire : / (Ajouter convention en annexe) Intitulé : Diplôme universitaire « Se Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation – premier degré » (DU SFORMEE 1D) Domaine : Sciences de l'Éducation et de la Formation Mention et Spécialité (ou Parcours) : / Présentation Ce DU s'adresse en priorité aux personnes souhaitant devenir professeures ou professeurs des écoles éligibles aux troisièmes concours de l'éducation nationale ainsi qu'aux concours internes. Il s'adresse également aux personnes dispensées de condition de diplômes par la réglementation (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau...). Il a pour objectif d'amener ces publics à un degré de maîtrise satisfaisant de connaissances et de compétences pour postuler aux différents concours de l'enseignement et de l'éducation du premier degré : troisième concours, concours interne. Le DU pourra également accueillir d'autres publics souhaitant préparer les concours externes : - Les personnes détentrices d'un master 2 MEEF ou d'un autre diplôme conférant le grade de master ; - Les personnes qui, pour des raisons professionnelles ou toute autre situation qu'elles pourront justifier, ne peuvent suivre les dispositifs actuels. Le diplôme prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 paru au JO du 18-7-2013) et sur la fiche RNCP38155 MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré / Professeur des écoles (https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38155/). Période demandée : 2026-2028 (2 ans : année 1 : 2026/2027, année 2 : 2027/2028)
EN CAS DE RE- NOUVELLE- MENT	Date de création à l'UA : Date de la dernière ouverture à l'UA : Nota Bene Ce diplôme remplace le DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré » et n'en constitue pas une demande de renouvellement. En effet, le DU SFORMEE 1D s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation actuellement en cours. Il est centré sur la préparation des épreuves des concours et s'inscrit totalement dans une approche par compétences (voir 6. ci-dessous).

	Néanmoins, un bilan du DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré » est fourni en Annexe 1.
RESPONSABLES	Directeur de l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe : INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Mail : @univ-antilles.fr Responsable du diplôme : Mme Régine Dondon, MCF, formatrice à l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Mail : regine.dondon@univ-antilles.fr
GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	Responsable administratif : Mme Nadia Négrit, responsable administrative et financière de l'INSPÉ INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Tél. : 0590 21 36 64 Mail : nadia.negrit@univ-antilles.fr Gestionnaire de la scolarité : Mme Madeleine Griffard, responsable de la scolarité de l'INSPÉ INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Tél. : 0590 21 36 56 Mail : madeleine.griffard@univ-antilles.fr
ACCES AU DIPLOME	Public et niveau requis Conformément aux objectifs du DU sont admis par ordre de priorité : 1) Les personnes éligibles au troisième concours, c'est-à-dire ayant exercé une activité professionnelle pendant une durée déterminée par la réglementation dans le cadre de contrats de droit privé ; 2) Les enseignants titulaires et non titulaires et certains agents éligibles aux concours internes, c'est-à-dire ayant accompli une durée de services publics ou d'enseignement déterminée par la réglementation et qui détiennent le diplôme requis ; 3) Les personnes dispensées de diplôme par la réglementation (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau...) ; 4) Les personnes détentrices d'un diplôme RNCP de niveau 7. Le dossier de candidature comportera, en particulier :

	- un curriculum vitae présentant de façon claire les expériences en lien avec le monde de l'enseignement et de l'éducation, - une lettre de motivation, - une copie du diplôme le plus élevé, et le cas échéant : - une ou des attestations relatives à l'activité professionnelle pour les publics relevant des 1) et 2), - un document attestant de la situation de la personne pour le public relevant du 3), - une attestation de l'employeur que la formation pourra être suivie pour les personnes salariées, - l'accord relatif au financement du diplôme.
DROIT D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION	– Frais d'inscription : 175 € – Frais de gestion : 29 € – Frais de formation : ○ Statut 1 (Salariés bénéficiant d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue) : 1 800 € ○ Statut 2 (Demandeurs d'emploi et personnes finançant elles-mêmes leur formation ; autofinancement) : 475 € – Coût total : ○ Pour le stagiaire de statut 1 : 2004 € ; ○ Pour le stagiaire de statut 2 : 679 €.
BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	Date de début des enseignements : 15 octobre Fin des enseignements : 15 mai Dispositif : Formation continue Volume horaire : 250 heures Effectif prévisionnel : 30 au maximum Organisation des enseignements : Cette formation, comportant des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques (dont certains seront organisés sous forme d'ateliers), est assurée par des professionnels de l'enseignement et des problématiques éducatives : - enseignantes et enseignants du second degré, chefs et cheffes d'établissement disposant d'une expérience de formatrices ou formateurs en formation des enseignants initiale et/ou continue ; - inspectrices et inspecteurs, cadres et personnes en charge de missions de l'éducation nationale ; - enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, disposant d'une expertise disciplinaire, didactique et/ou pédagogique. Horaires Les cours seront dispensés principalement : - Pendant la période scolaire : ○ le mercredi toute la journée ; ○ le samedi matin ;

	- Pendant les vacances scolaires (hors vacances universitaires) : ○ 2 à 3 jours de session en continu par semaine. Formes d'enseignement : La formation se déroulera en majeure partie en présence à l'INSPE. Toutefois, des adaptations seront prévues et certains cours pourront avoir lieu en co-modalité et/ou à distance, dans la mesure où ces modalités permettent d'assurer la continuité pédagogique (pour les personnes salariées) et qu'elles soient adaptées aux contenus de formation.
AVIS DE LA COMPOSANTE	Avis : En date du : 11 juin 2025 (Extrait de décision de la composante jointe en annexe)

Descriptif détaillé

1. Objectifs, intérêt et débouchés

Le DU « Se Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation – premier degré » (DU SFORMEE 1D) est destiné à remplacer le DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré ». Il n'en constitue pas une demande de renouvellement. Ce DU a été pensé en tenant compte de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation actuellement en cours.

1.1. Objectifs et débouchés

Le DU SFORMEE 1D s'adresse aux personnes désireuses de devenir professeures ou professeurs des écoles qui ne sont pas concernées par les dispositifs de formation initiale que sont les parcours préparatoires au professorat des écoles et la mention premier degré des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

En effet, les dispositifs précités s'adressent prioritairement au public en formation initiale de niveau licence et master mais ne couvrent pas les besoins de certains publics et la préparation à certains concours. Il existe en effet quatre types de concours menant au métier de professeur des écoles :

- (a) Les concours externes s'adressent aux candidats possédant certains diplômes : concours de niveau L3 dès 2026, concours de niveau M2 jusqu'en 2027 ;
- (b) Les troisièmes concours s'adressent aux candidats ayant exercé une activité professionnelle pendant une durée déterminée dans le cadre de contrats de droit privé ;
- (c) Les concours internes s'adressent aux fonctionnaires et/ou à certains agents non titulaires qui ont accompli une durée déterminée de services publics ou d'enseignement et qui détiennent le diplôme requis ;
- (d) Les concours externes spéciaux organisés dans certaines académies déficitaires et dont les centres d'écrits sont répartis sur le territoire national.

Le DU cible en priorité les publics remplissant les conditions pour présenter les concours mentionnés aux points (b) et (c) ci-dessus : ces publics ne relèvent pas de la formation initiale et des dispositifs de formation rappelés plus haut.

Le DU cible également les publics pouvant présenter les concours mentionnés aux points (a) et (d), notamment les personnes :

- déjà titulaires d'un master MEEF souhaitant repérer le concours ;
- déjà titulaires d'un diplôme conférant le grade de master et sans emploi ou souhaitant opérer une reconversion professionnelle ;
- dispensées de condition de diplôme par la réglementation (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau...).

Depuis la mise en place de ce type de dispositif à l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe, tous les profils évoqués ci-dessus se retrouvent chez les étudiants de l'actuel DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré ». Une tendance à une augmentation de la variété des diplômes et des statuts a été constatée depuis son ouverture (voir Annexe 1).

La conception de la maquette en unités d'enseignement envisagées comme des blocs de connaissances et de compétences permet de rendre le diplôme compatible avec les nouveaux dispositifs qui vont se mettre en place à partir de la rentrée de septembre 2026 dans le cadre de la réforme :

- Licence professorat des écoles (LPE) ;
- Mention professorat des écoles des masters métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E).

La mise en œuvre de la réforme conduira progressivement à des modifications des publics accueillis par le DU SFORMEE 1D. Par exemple, pour les lauréats d'une licence en formation initiale ayant échoué au concours L3, devront plutôt préparer à nouveau le concours en master M2E.

1.2. Intérêt et enjeux de la formation

Le DU SFORMEE 1D, en ciblant des publics complémentaires de ceux visés par les diplômes nationaux de licence et de master, n'entre pas en concurrence avec les dispositifs existants au sein de l'université, mais propose une offre complémentaire qui serait – en son absence – entièrement laissée aux mains de l'enseignement supérieur privé.

En s'adressant à des publics éventuellement titulaires du diplôme nécessaire pour présenter les concours, mais éloignés des études depuis longtemps, ou encore en désir de reconversion professionnelle, il leur permet de s'engager dans une démarche de promotion sociale. Il permet à ces personnes de valoriser les compétences acquises pendant la formation dans le cadre d'un diplôme universitaire.

Enfin, il prend en compte les caractéristiques territoriales de la Guadeloupe dans les contenus de formation, dans une démarche de contextualisation de la formation.

2. Partenaires

Le DU SFORMEE 1D s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'INSPÉ et la Région académique de Guadeloupe.

Cependant, il n'y a pas de demande de financement ou d'autres aides matérielles formulées par l'INSPÉ auprès de la Région académique dans le cadre de ce DU, l'équilibre du budget étant assuré par les recettes liées aux inscriptions des stagiaires (cf. *infra*, 7 « budget prévisionnel équilibré »).

3. Organismes financeurs (publics, privés, collectivités) ou Ressources propres le cas échéant

Le diplôme sera financé par frais d'inscription et de formation.

4. Equipe pédagogique (liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires)

L'équipe pédagogique, détaillée dans le tableau 1, est constituée de professionnels de l'enseignement et des problématiques éducatives :

- enseignantes et enseignants du second degré, chefs et cheffes d'établissement disposant d'une expérience de formatrices ou formateurs en formation des enseignants initiale et/ou continue ;
- inspectrices et inspecteurs, cadres et personnes en charge de missions de l'éducation nationale ;
- enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, disposant d'une expertise disciplinaire, didactique et/ou pédagogique.

Tableau 1 : Equipe pédagogique du DU SFORMEE 1D

Unités d'Enseignement	Nom et prénom	Catégorie et organisme	Enseignement complémentaire	Domaine d'intervention	Volume horaire
U.E.1. MAITRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE	Maïté HIBAU	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en français	Notions fondamentales en français	26h
	Olivier-Serge CANDAU	MCF INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en français	Notions fondamentales en langue française	6h
	Hélène BALLÉ	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en français	Notions fondamentales en langue française	12h
	Sidonie BOURGUIGNON	PRAG INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en mathématiques	Notions fondamentales en mathématiques	44h
	Barbara COFFRE	VACATAIRE Conseillère Départementale en Arts Visuels Académie de Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en arts	Notions fondamentales en arts	14h
	Jean-Pierre BELLANGER	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique	Notions fondamentales en HG-EMC	14h
	Régine DONDON	MCF INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en sciences et technologie	Notions fondamentales en sciences et technologie	14h
	Mylène TERRO	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en Langues vivantes (au choix : anglais/ espagnol/ créole)	Didactique des langues et interculturelité (espagnol)	14h
	Fred PLUMAIN	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe		Didactique des langues et interculturelité (anglais)	
	Mirna BOLUS	PRAG INSPÉ académie de la Guadeloupe		Didactique des langues et interculturelité (créole guadeloupéen)	
U.E.2. CONNAITRE LES CONTEXTES ET LES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET ANALYSER DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	Josiane BRIGNOLI	Vacataire Cheffe d'établissement du collège Fernand Balin à Anse-Bertrand	Connaitre le système éducatif et les obligations du fonctionnaire et faire partager les valeurs de la République	Système éducatif, et valeurs de la république	12h
	Sidonie BOURGUIGNON	PRAG INSPÉ académie de la Guadeloupe	Connaitre les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines	Didactique des mathématiques	8h
	Denise MARCIN	PREC INSPÉ académie de la Guadeloupe		Didactique du français	8h
	Fadel CHAHIM	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe		Didactique en Science et Vie de la Terre et technologie	4h

Unités d'Enseignement	Nom et prénom	Catégorie et organisme	Enseignement complémentaire	Domaine d'intervention	Volume horaire
	Jean-Pierre BELLANGER	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe		Didactique en HG et enseignement moral et civique	6h
	Barbara COFFRE	VACATAIRE Conseillère Départementale en Arts Visuels Académie de Guadeloupe		Didactique des arts	4h
	Nathalie JACQUET	PREC INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maitriser les usages et les ressources du numérique éducatif	Usages et ressources du numérique éducatif	14h
	Mirna BOLUS	PRAG INSPÉ académie de la Guadeloupe	Connaitre et comprendre le contexte guadeloupéen	Culture, langue et littérature créoles	6h
	Jean-Pierre BELLANGER	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe		Histoire et géographie de la Guadeloupe	3h
	Régine DONDON	MCF INSPÉ académie de la Guadeloupe		Enjeux écologiques et territoire de la Guadeloupe	3h
U.E.3. DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TRANSVERSALES POUR SE PRÉPARER EFFICACEMENT AU MÉTIER D'ENSEIGNANT	Hélène BALLÉ	PRCE INSPÉ académie de Guadeloupe	Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	Présentation de son parcours professionnel	6h
				Corps et voix	6h
	Régine DONDON	MCF INSPÉ académie de Guadeloupe		Compétences psychosociales	6h
	Isabelle NGUYEN	PRAG INSPÉ académie de Guadeloupe	Maitriser les savoirs fondamentaux en EPS et sa didactique, et connaître le développement et la psychologie de l'enfant	Notions fondamentales en Éducation physique et sportive et psychologie de l'enfant	20h
	Denise MARCIN	PREC INSPÉ académie de Guadeloupe	Préparer son projet professionnel (STAGE, optionnel)	Mise en œuvre du projet professionnel	0h
Total :					250h

5. Modalités de contrôle de connaissances et compétences et d'obtention du diplôme

5.1. Contrôle continu

La modalité d'évaluation sera le contrôle continu pour le DU SFORMEE 1D (voir tableau 2 ci-dessous). Les coefficients ont été établis par rapport à ceux des concours de recrutement des enseignants du premier degré (BAC + 5). Il n'y aura pas de session de rattrapage, compte tenu de la très faible présence à la deuxième session du diplôme actuel (voir bilan en Annexe 1).

Tableau 2 : modalités de contrôle des connaissances

Intitulé des U.E. et des E.C.		Modalité d'évaluation	Coef.
U.E.1 : MAITRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE		CC décliné ci-dessous	4
E.C.1.1	Maitriser les savoirs fondamentaux en français	CC écrit	1
E.C.1.2	Maitriser les savoirs fondamentaux en mathématiques	CC écrit	1
E.C. 1.3. et 1.4	Maitriser les savoirs fondamentaux en arts	CC écrit	1
E.C.1.5	Maitriser les savoirs fondamentaux en Langues vivantes (au choix : anglais/ espagnol/ créole)	CC oral	1
U.E.2 CONNAITRE LES CONTEXTES ET LES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET ANALYSER DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE		CC décliné ci-dessous	6
E.C.2.1	Connaître le système éducatif et les obligations du fonctionnaire et faire partager les valeurs de la République	CC oral	1
E.C.2.2	Connaître les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines	CC oral	3
E.C.2.3	Maitriser les usages et les ressources du numérique éducatif	Dossier	1
E.C.2.4	Connaître et comprendre le contexte guadeloupéen	CC oral	1
U.E.3 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TRANSVERSALES POUR SE PRÉPARER EFFICACEMENT AU MÉTIER D'ENSEIGNANT		CC décliné ci-dessous	2
E.C.3.1	Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	CC oral	1
E.C.3.2	Maitriser les savoirs fondamentaux en EPS et sa didactique, et connaître le développement et la psychologie de l'enfant	CC oral	1
E.C.3.3	Préparer son projet professionnel (Stage)	Non obligatoire	0
Total			12

5.2. Les obligations du contrôle continu

Le contrôle continu implique le suivi de la formation par le ou la stagiaire et sa présence aux évaluations selon un calendrier qui lui sera indiqué par les formatrices et formateurs en charge des enseignements. Des convocations seront établies à la demande des stagiaires du DU. La note finale de chaque E.C ou regroupement d'E.C sur vingt points résulte de la moyenne de deux notes au minimum liées à des activités que le stagiaire aura à mettre en place ou à des devoirs ou dossiers à rendre. Une note globale par U.E, résultat de la moyenne des notes d'E.C, équivalente ou supérieure à 10/20, permet la validation de l'U.E avec possibilité de compensation entre U.E.

En cas d'absence dûment justifiée à un contrôle nécessitant la présence du ou de la stagiaire, ou appréciée comme cas de force majeure par les responsables d'E.C et/ou d'U.E, et le cas échéant par la responsable du Département de Formation Continue de l'INSPÉ, un contrôle de remplacement pourra être proposé. L'absence non justifiée à un contrôle ou qui n'a pas donné lieu à un contrôle de rattrapage, ou le fait de ne pas rendre un devoir ou un dossier dans les délais impartis, entraîne, au niveau de l'application de gestion, la note de 0/20.

5.3. Validation du diplôme

Le jury du diplôme, composé conformément aux règles de l'université, prononcera l'admission au diplôme sur la base des coefficients figurant dans le tableau 2. Les compétences à valider sont présentées dans le 6. « Maquette détaillée des enseignements » ci-dessous (Tableau 3).

6. Maquette détaillée des enseignements

6.1. Principes généraux

Le diplôme prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 paru au JO du 18-7-2013) et sur la fiche RNCP 38155 MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré/Professeur des écoles (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38155/>).

Ainsi, la maquette est organisée en trois unités d'enseignement, formant chacune un bloc de connaissances et compétences (BCC), qui articulent les connaissances et compétences décrites par le référentiel métier et celles de fiche RNCP précitée.

Le tableau 3 ci-dessous rend compte de la correspondance entre les unités d'enseignement, les compétences professionnelles prioritairement visées par le référentiel des compétences professionnelles et la fiche RNCP précités.

Tableau 3 : correspondance entre unités d'enseignements — BCC et fiche RNCP

Unité d'enseignement bloc de connaissances et compétences du DU	Référentiel des compétences professionnelles	Blocs de compétences de la fiche RNCP MASTER MEEF, 1er degré
U.E.1 Maîtriser les savoirs disciplinaires pour enseigner à l'école	P1 — Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. CC 8 — Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.	RNCP38155BC02 — Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés.
U.E.2 Connaître les contextes et les ressources d'enseignement pour élaborer, mettre en œuvre et analyser des situations d'apprentissage	CC 2 — Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école. P3. — Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. CC 9. — Intégrer des éléments de la culture numérique nécessaire au métier.	RNCP38155BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques. RNCP38155BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel. RNCP38155BC05 — Concevoir, évaluer, mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage dans le premier degré. RNCP38155BC08 — S'approprier le contexte d'exercice du métier.
U.E.3 Développer ses compétences transversales pour se préparer efficacement au métier d'enseignant	CC 7 — Maîtriser la langue française à des fins de communication. CC 3 — Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.	RNCP38155BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances. RNCP38155BC06 — Élaborer et mettre en œuvre une pratique réflexive intégrant la question de la polyvalence et visant l'analyse de l'activité cognitive des élèves

6.2. Maquette du DU SFORMEE 1D

Le tableau 4 ci-dessous présente la maquette du diplôme.

Tableau 4 : maquette pédagogique du DU SFORMEE 1D

Libellé UE	Libelle EC	Volume horaire/Coef/ECTS					
		CM	TD	TP	Coef UE	Coef EC	ECTS
U.E.1 MAITRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE	E.C.1.1 Maitriser les savoirs fondamentaux en français	12	32	0	4	1	
	E.C.1.2 Maitriser les savoirs fondamentaux en mathématiques	12	32	0		1	
	E.C.1.3 Maitriser les savoirs fondamentaux en arts	4	10	0		1	
	E.C.1.4 Maitriser les savoirs fondamentaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique, sciences et technologie	8	20	0			
	E.C.1.5 Maitriser les savoirs fondamentaux en Langues vivantes (au choix LVE/LVR : anglais/espagnol/créole)	4	10	0		1	
U.E.2 CONNAITRE LES CONTEXTES ET LES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET ANALYSER DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	E.C.2.1 Connaître le système éducatif et les obligations du fonctionnaire	2	10	0	6	1	
	E.C.2.2 Connaître les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines	8	22	0		3	
	E.C.2.3 Maitriser les usages et les ressources du numérique éducatif	4	10	0		1	
	E.C.2.4 Connaître et comprendre le contexte guadeloupéen	2	10	0		1	
U.E.3 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TRANSVERSALES POUR SE PRÉPARER EFFICACEMENT AU MÉTIER D'ENSEIGNANT	E.C.3.1 Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	4	16	0	2	1	
	E.C.3.2 Maitriser les savoirs fondamentaux en EPS et sa didactique, et connaître le développement et la psychologie de l'enfant	4	14	0		1	
	E.C.3.3 Préparer son projet professionnel (Stage non obligatoire)	0	0	0		0	
Total		64	186	0	12	12	

6.3. Conseil de perfectionnement

Conformément à la Charte de mise en œuvre du Conseil de perfectionnement au sein des composantes de l'université des Antilles, un conseil de perfectionnement sera mis en place pour le DU SFORMEE 1D. Selon l'article 1 de la Charte précitée, ce conseil de perfectionnement aura pour mission de participer au pilotage de la formation, à son évaluation et la mise en place d'une démarche qualité. Il veillera à « proposer et suivre les évolutions des contenus de la formation et les méthodes d'enseignement, à mettre en place une démarche d'amélioration continue en permettant les échanges entre universitaires, étudiants,

représentants du monde socio-économique. À ce titre, il discute des orientations de la formation, des modalités de contrôle de connaissances, veille à l'adaptation du cursus en vue de l'insertion professionnelle des apprenants au regard des besoins du territoire. »

Ce conseil sera composé d'enseignants du diplôme, d'autres personnels de l'université, d'au moins un ou une stagiaire en cours de formation et un professeur ou une professeure des écoles en exercice. Il se réunira au moins une fois par année universitaire.

7. Budget prévisionnel équilibré

7.1. Soutenabilité du projet : Impact financier

Comme indiqué au « 2. Partenaires » ci-dessus, le DU SFORMEE 1D s'inscrit dans le cadre général de la coopération entre l'INSPÉ et la Région académique de Guadeloupe, mais sans échange matériel ou financier entre les parties.

L'équilibre du budget du DU est assuré par les seules recettes liées aux inscriptions des stagiaires, selon les bases présentées ci-après.

7.2. Budget annuel du diplôme universitaire

Le budget proposé ci-dessous est basé sur l'accueil de 18 stagiaires, ce qui est la moyenne des effectifs accueillis pendant les quatre années d'ouverture du DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré » (voir Annexe 1).

Ce budget repose sur une base prudente, en retenant l'hypothèse d'uniquement quatre stagiaires relevant d'une prise en charge au titre du statut 1, ce qui donne la répartition suivante :

- Stagiaire de Statut 1 (salariés bénéficiant d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue) : 4 (Par stagiaire, frais de formation : 1800 € ; coût total : 2004 €) ;
- Stagiaire de Statut 2 (demandeurs d'emploi et personnes finançant elles-mêmes leur formation ; autofinancement) : 14 (Par stagiaire, frais de formation : 475 € ; coût total : 679 €).

Le tableau 5 présente le budget de manière globale et les tableaux 6 et 7 de manière plus détaillée.

Tableaux 5 : budget global du DU SFORMEE 1D

RECETTES	
Frais d'inscription	3 150,00 €
Frais de gestion	522,00 €
Frais de formation	13 850 €
Total	17 522,00 €

DEPENSES	
Vacations et heures complémentaires	13 659,00 €
Coordination	1 044,00 €
Frais de fonctionnement	1 319,00 €
Proratisation des coûts de personnels	1 500,00 €
Total	17 522,00 €

Tableau 6 : détail du calcul des recettes du DU SFORMEE 1D

Recettes		Recette unitaire	Nombre de stagiaires	Montant
Frais d'inscription		175 €	18	3 150,00 €
Frais de gestion		29 €	18	522,00 €
Frais de formation (a)	Statut 1	1 800,00 €	4	7 200,00 €
	Statut 2	475,00 €	14	6 650,00 €
Total				17 522,00 €

(a) Soit un total de 13 850€.

Le coût de la formation est de :

- Stagiaire de Statut 1 (salariés bénéficiant d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue) : 2004 €
- Stagiaire de Statut 2 (demandeurs d'emploi et personnes finançant elles-mêmes leur formation ; autofinancement) : 679 €

Tableau 7 : détail du calcul des dépenses du DU SFORMEE 1D

Dépenses	Coût unitaire	Nombre (en HETD)	Montant
Vacations et heures complémentaires (a)	43,50 €	314 (b)	13 659,00 €
Coordination (c)	1 044,00 €		1 044,00 €
Frais de fonctionnement (d)			1 319,00 €
Proratisation des coûts de personnels			1 500,00 €
Total			17 522,00 €

- (a) Taux non chargé (novembre 2024) : les enseignements sont tous réalisés par des fonctionnaires, rémunérés en heures complémentaires pour les personnels de l'université et en vacations pour les personnels du Rec-torat ;
- (b) Heures étudiant : 64 heures de CM ; 186 heures de TD. Compte tenu des options en langue (4 CM et 10 TD), ceci correspond à un total de 314 HETD ;
- (c) Selon le référentiel voté par le CA de l'université le 15 mai 2025 (24 HETD) ;
- (d) Frais de reprographie et de consommables.

Annexe 1 : Bilan pédagogique des années d'ouverture antérieures « Se former au métier d'enseignant du premier degré »

A.1. Bilan général

Le bilan des quatre années d'ouverture du diplôme antérieur montre un effectif moyen de 18,5 étudiants (Tableau A.1.1). Pour les trois années dont les résultats sont connus, le DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré » a permis à 14 personnes de devenir professeurs des écoles, 11 au titre du concours externe classique, deux au titre du concours externe langue régionale (CRPE LR), un au titre du concours d'accès à l'échelle de rémunération (concours privé).

Le taux de succès au DU est faible, mais non significatif : en effet, de nombreux étudiants viennent y chercher une préparation aux concours, sans souhaiter la valoriser par l'obtention du diplôme.

Il a été décidé, pour l'année universitaire 2024/2025 de supprimer la seconde session, dans la mesure où elle mobilisait des moyens importants au regard d'un nombre de présents faible.

Tableau A.1.1 : nombre d'étudiants et résultats aux concours

Année universitaire	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis au diplôme		Admis au concours	Remarques (détail des concours)
		Session 1	Session 2		
2021-2022	12	6	0 (3 présents)	6	Tous admis au CRPE public externe
2022-2023	19	6	0 (1 présent)	5	3 CRPE public externe + 2 CRPE LR
2023-2024	25	9	1 (1 présent)	3	2 CRPE public externe + 1 CRPE privé externe
2024-2025	18 (*)	NC		6 admissibles	5 admissibles CRPE public externe 1 admissible CRPE second concours interne

(*) Et une auditrice libre (lauréate une année antérieure du DU souhaitant un réentrainement aux épreuves du concours).

A.2. Focus sur les publics

Le DU « Se former au métier d'enseignant du premier degré » a connu une récente diversification des profils du public accueilli. Ainsi, pour développer l'exemple de l'année universitaire 2024/2025, les titulaires d'un master MEEF mention premier degré, qui s'appuie sur le DU pour repréparer le concours, sont très nettement minoritaires (5 sur 19 étudiants y compris une auditrice libre). On constate également une forte proportion d'étudiants titulaires d'un master (13 sur 19), dont cinq hors du champ de l'éducation (Tableau A.1.2). Des profils plus surprenants existent, comme deux titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier. Sur les 19 étudiants (y compris l'auditrice libre), quatre se déclarent actuellement demandeurs d'emploi, deux fonctionnaires, trois en CDI, un chef d'entreprise agricole, une auto-entrepreneuse (dans le domaine culturel) et deux ont été assistants d'éducation (Tableau A.1.3). Six étudiants n'ont pas fourni d'indication sur leur situation actuelle.

Cette diversité des profils justifie la volonté d'accueillir, dans le DU SFORMEE 1D, les quatre catégories de publics décrites dans le dossier.

Tableau A.1.2 : profil des étudiants accueilli en 2024/2025 — diplôme déclaré

Diplôme possédé	Nombre	Remarque
Titulaires d'un master MEEF premier degré	5	Master MEEF PE 2024
Titulaires d'un autre master MEEF	3	
Titulaires d'un master autre que MEEF	5	

Diplôme d'Etat d'infirmière	2	
Non précisé	4	
Total	19 (*)	

(*) dont une auditrice libre (lauréate une année antérieure du DU).

Tableau A.1.3 : profil des étudiants accueilli en 2024/2025 — fonctions actuellement exercées

Profil des étudiants	Nombre	Remarque
Demandeur d'emploi	4	Dont 3 titulaires de masters MEEF
Fonctionnaire	2	Dont une infirmière
CDI	3	Dont une infirmière
Chef d'entreprise agricole	1	
Auto-entrepreneur	1	
Assistant d'éducation	2	
Non précisé	6	
Total	19 (*)	

(*) dont une auditrice libre (lauréate une année antérieure du DU).



Dossier de demande d'ouverture du DU
Se Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation — premier degré
(DU SFORMEE 1D)

Annexe : pièce complémentaire au dossier

Annexe 2 : Extrait de décision de la composante

**Dossier de demande d'ouverture
de diplôme universitaire
(DU)**

Intitulé
**Se former aux métiers de l'enseignement
et de l'éducation – second degré
(DU SFORMEE 2D)**

Année d'ouverture : 2026 – 2028
Durée : 2 ans

Fiche de renseignements

DESCRIPTIF DU DIPLOME	Composante : BFCA de l'académie de la Guadeloupe Partenaire : / Intitulé : Diplôme universitaire « Se former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation – second degré » (DU SFORMEE 2D) Domaine : Sciences de l'Éducation et de la Formation Mention et Spécialité (ou Parcours) : / Présentation Ce DU s'adresse en priorité aux personnes souhaitant devenir professeures ou professeurs dans des établissements d'enseignement du second degré, éligibles aux troisièmes concours de l'éducation nationale ainsi qu'aux concours internes. Il s'adresse également aux personnes dispensées de condition de diplômes par la réglementation (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau...). Il a pour objectif d'amener ces publics à un degré de maîtrise satisfaisant de connaissances et de compétences pour postuler aux différents concours de l'enseignement et de l'éducation du second degré : troisième concours, concours interne. Ce DU vise plus spécifiquement la préparation des épreuves orales de ces concours, en complément du programme académique de formation académique mis en œuvre par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) de la Région académique de Guadeloupe. Le DU pourra également accueillir d'autres publics souhaitant préparer les concours externes : - Les personnes détentrices d'un master 2 MEEF ou d'un autre diplôme conférant le grade de master ; - Les personnes qui, pour des raisons professionnelles ou toute autre situation qu'ils pourront justifier, ne peuvent suivre les dispositifs actuels. Le diplôme prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 paru au JO du 18-7-2013) et sur la fiche RNCP 38356 MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré / Professeur des collèges et lycées (https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38356/) et, le cas échéant, sur la fiche RNCP38154 MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif (https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38154/). Période demandée : 2026-2028 (2 ans : année 1 : 2026/2027, année 2 : 2027/2028)
EN CAS DE RE- NOUVELLE- MENT	Date de création à l'UA : / Date de la dernière ouverture à l'UA : / Nota Bene Ce diplôme est destiné à remplacer le DU « Se former au métier d'enseignant du second degré » qui n'a jamais ouvert. Le DU SFORMEE 2D s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation en cours. Fort des réflexions menées avec la Région académique, il est centré sur la préparation des épreuves orales d'admission aux concours et s'inscrit totalement dans une approche

	par compétences (voir 6. ci-dessous).
RESPONSABLES	Directeur de l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe : INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Mail : antoine.delcroix@univ-antilles.fr Responsable du diplôme : Mme Hélène Ballé Mandonnée, formatrice à l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Mail : helene.de-canteloube@univ-antilles.fr
GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	Responsable administratif : Mme Nadia Négrit, responsable administrative et financière de l'INSPÉ INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Tél. : 0590 21 36 64 Mail : nadia.negrit@univ-antilles.fr Gestionnaire de la scolarité : Mme Madeleine Griffard, responsable de la scolarité de l'INSPÉ INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret 97178 Les Abymes Cedex Guadeloupe Tél. : 0590 21 36 56 Mail : madeleine.griffard@univ-antilles.fr
ACCES AU DIPLOME	Public et niveau requis Conformément aux objectifs du DU sont admis par ordre de priorité : 1) Les personnes éligibles au troisième concours, c'est-à-dire ayant exercé une activité professionnelle pendant une durée déterminée par la réglementation dans le cadre de contrats de droit privé. 2) Les enseignants titulaires et non titulaires et certains agents éligibles aux concours internes, c'est-à-dire ayant accompli une durée de services publics ou d'enseignement déterminée par la réglementation et qui détiennent le diplôme requis. 3) Les personnes dispensées de diplôme par la réglementation (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau...) 4) Les personnes détentrices d'un diplôme RNCP de niveau 7 Le dossier de candidature comportera, en particulier : - un curriculum vitae présentant de façon claire les expériences en lien avec le monde de l'enseignement et de l'éducation, - une lettre de motivation, - une copie du diplôme le plus élevé,

	et le cas échéant : - une ou des attestations relatives à l'activité professionnelle pour les publics relevant des 1) et 2), - un document attestant de la situation de la personne pour le public relevant du 3), - une attestation de l'employeur que la formation pourra être suivie pour les personnes salariées, - l'accord relatif au financement du diplôme.
DROIT D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION	– Frais d'inscription : 175 € – Frais de gestion : 29 € – Frais de formation : ○ Statut 1 (Salariés bénéficiant d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue) : 925 € ○ Statut 2 (Demandeurs d'emploi et personnes finançant elles-mêmes leur formation ; autofinancement) : 195 € – Coût total : ○ Pour le stagiaire de statut 1 : 1129 € ; ○ Pour le stagiaire de statut 2 : 399 €.
BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	Date de début des enseignements : 15 octobre Fin des enseignements : 15 mai Dispositif : Formation continue Volume horaire : 70 heures Effectif prévisionnel : 25 au maximum Organisation des enseignements : Cette formation, comportant des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques (dont certains seront organisés sous forme d'ateliers), est assurée par des professionnels de l'enseignement et des problématiques éducatives : - enseignantes et enseignants du second degré, disposant d'une expérience de formatrices ou formateurs en formation des enseignants initiale et/ou continue ; - inspectrices et inspecteurs, personnels de direction, cadres et personnes en charge de missions de l'éducation nationale ; - enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, disposant d'une expertise disciplinaire, didactique et/ou pédagogique. Horaires Les cours seront dispensés principalement : - Pendant la période scolaire : ○ le mercredi toute la journée ; ○ le samedi matin ; - Pendant les vacances scolaires (hors vacances universitaires) : ○ 2 ou 3 jours de session en continu par semaine. Formes d'enseignement : La formation se déroulera en majeure partie en présence à l'INSPÉ. Toutefois, des adaptations seront prévues et certains cours pourront avoir lieu en co-modalité et/ou à distance, dans la mesure où ces modalités permettent

	d'assurer la continuité pédagogique (pour les personnes salariées) et qu'elles soient adaptées aux contenus de formation.
AVIS DE LA COMPOSANTE	Avis : En date du :11 juin 2025 (Extrait de décision de la composante jointe en annexe)

Descriptif détaillé

1. Objectifs, intérêt et débouchés

Le DU « Se Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation - second degré » (DU SFORMEE 2D) a été pensé en tenant compte de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation en cours. Il se concentre sur la préparation aux épreuves orales de certains concours, cette orientation étant issue du dialogue avec les représentants de la Région académique de Guadeloupe.

1.1. Objectifs et débouchés

Le DU SFORMEE 2D s'adresse aux personnes désireuses de devenir professeures ou professeurs en établissement d'enseignement du second degré, non concernées par la mention second degré des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ou, dans le futur, par certains parcours de licences disciplinaires.

En effet, les dispositifs précités s'adressent prioritairement au public en formation initiale de niveau licence et master mais ne couvrent pas les besoins de certains publics et la préparation à certains concours. Il existe en effet trois types de concours menant au métier de professeur du second degré :

- (a) Les concours externes s'adressent aux candidats possédant certains diplômes : concours de niveau L3 dès 2026, concours de niveau M2 jusqu'en 2027 ;
- (b) Les troisièmes concours s'adressent aux candidats ayant exercé une activité professionnelle pendant une durée déterminée dans le cadre de contrats de droit privé ;
- (c) Les concours internes s'adressent aux fonctionnaires et/ou à certains agents non titulaires qui ont accompli une durée déterminée de services publics ou d'enseignement et qui détiennent le diplôme requis.

Le DU cible en priorité les publics remplissant les conditions pour présenter les concours mentionnés aux points (b) et (c) ci-dessus : ces publics ne relèvent pas de la formation initiale et des dispositifs de formation rappelés plus haut.

Le DU cible également les publics pouvant présenter les concours mentionnés au point (a), notamment les personnes :

- déjà titulaires d'un master MEEF souhaitant repréparer le concours ;
- déjà titulaires d'un diplôme conférant le grade de master et sans emploi ou souhaitant opérer une reconversion professionnelle ;
- dispensées de condition de diplôme par la réglementation (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau...).

La conception de la maquette en unité d'enseignement envisagées comme des blocs de connaissances et de compétences permet de rendre le diplôme compatible avec les nouveaux dispositifs qui vont se mettre en place à partir de la rentrée de septembre 2026 dans le cadre de la réforme :

- Parcours ou options au sein des licences disciplinaires ;
- Mention professorat des écoles des masters métier de l'enseignement et de l'éducation (M2E).

La mise en œuvre de la réforme conduira progressivement à des modifications des publics accueillis par le DU SFORMEE 2D. Par exemple, pour les lauréats d'une licence en formation initiale ayant échoué au concours L3, devront préparer à nouveau le concours en master M2E

En fonction de la demande, un parcours spécifique du DU SFORMEE 2D pourra être mis en place pour la préparation au concours interne et au troisième concours de conseiller principal d'éducation, dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les concours de recrutement d'enseignant.

1.2. Intérêt et enjeux de la formation

Le DU SFORMEE 2D, en ciblant des publics complémentaires de ceux visés par les diplômes nationaux de licence et de master, n'entre pas en concurrence avec les dispositifs existants au sein de l'université. Il se place en complémentarité et sans concurrence avec les dispositifs mis en place par l'École académique de la formation continue (EAFC) au travers du Programme académique de la formation. Les disciplines qui seront ouvertes dans le cadre de ce diplôme, répondent aux besoins des candidats et de la Région académique.

En s'adressant à des publics éventuellement titulaires du diplôme nécessaire pour présenter les concours, mais éloignés des études depuis longtemps, ou encore en désir de reconversion professionnelle, le DU SFORMEE 2D leur permet de s'engager dans une démarche de promotion sociale. Il permet à ces personnes de valoriser les compétences acquises pendant la formation dans le cadre d'un diplôme universitaire.

2. Partenaires

Le DU SFORMEE 2D s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'INSPÉ et la Région académique de Guadeloupe.

Cependant, il n'y a pas de demande de financement ou d'autres aides matérielles formulée par l'INSPÉ auprès de la Région académique dans le cadre de ce DU, l'équilibre du budget étant assuré par les recettes liées aux inscriptions des stagiaires (cf. *infra*, 7 « budget prévisionnel équilibré »).

3. Organismes financeurs (publics, privés, collectivités) ou Ressources propres le cas échéant

Le diplôme sera financé par frais d'inscription et de formation.

4. Equipe pédagogique (liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires)

L'équipe pédagogique, détaillée dans le tableau 1, est constituée de professionnels de l'enseignement et des problématiques éducatives :

- enseignantes et enseignant du second degré, disposant d'une expérience de formatrices ou formateurs en formation des enseignants initiale et/ou continue ;
- inspectrices et inspecteurs, personnels de direction, cadres et personnes en charge de missions de l'éducation nationale ;
- enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, disposant d'une expertise disciplinaire, didactique et/ou pédagogique.

Tableau 1 : équipe pédagogique du DU SFORMEE 2D

Unités d'Enseignement	Nom et prénom	Catégorie et organisme	Enseignement complémentaire	Domaine d'intervention	Volume horaire
U.E.1 CONNAITRE LES CONTEXTES ET LES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET ANALYSER DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	Jean-Pierre BELLANGER	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Connaitre le système éducatif et les obligations du fonctionnaire et faire partager les valeurs de la République	Valeurs de la République	6h
	Josiane BRIGNOLI	Vacataire Cheffe d'établissement du collège Fernand Balin à Anse-Bertrand		Système éducatif	6h
	Fadel CHAHIM	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Connaitre les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines	Méthodes et ressources appliquées aux sciences (a) ou Méthodes et ressources appliquées aux humanités (a)	16h
	Hélène BALLÉ	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe			
	Nathalie JACQUET	PREC INSPÉ académie de la Guadeloupe	Maîtriser les usages et les ressources du numérique éducatif	Usages et ressources du numérique éducatif	14h
U.E.2 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TRANSVERSALES POUR SE PRÉPARER EFFICACEMENT AU MÉTIER D'ENSEIGNANT	Hélène BALLÉ	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	Présentation de son parcours professionnel	6h
				Corps et voix	6h
	Régine DONDON	MCF INSPÉ académie de la Guadeloupe		Compétences psychosociales	6h
	Isabelle NGUYEN	PRAG INSPÉ académie de la Guadeloupe	Connaitre et comprendre la psychologie de l'adolescent et la notion des besoins éducatifs particuliers	Notions fondamentales en psychologie de l'adolescent	10h
	Hélène BALLÉ	PRCE INSPÉ académie de la Guadeloupe	Préparer son projet professionnel (Stage non obligatoire)	Mise en œuvre du projet professionnel	0h
Total :					70h

(a) L'E.C.1.2 « Connaitre les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines » (voir 6.2. Maquette du DU SFORMEE 2D) sera a priori réalisé en deux sous-groupes, pour prendre en compte les paradigmes didactiques différents entre les disciplines.

5. Modalités de contrôle de connaissances et compétences et d'obtention du diplôme

5.1. Modalité retenue : examen terminal oral

La modalité d'évaluation retenue est un **examen terminal oral unique d'une heure**. Pendant cet examen oral, les connaissances et compétences relatives aux deux unités d'enseignement seront évaluées. Le jury oral attribuera deux notes, chacune d'entre elles étant relative à une unité d'enseignement (Tableau 2) à partir d'une grille de connaissances et compétences.

Cette modalité correspond à l'objectif principal du diplôme, la préparation de l'épreuve d'admission d'entretien professionnel des concours de recrutement des enseignants du second degré. En effet, ces épreuves visent à évaluer plusieurs types de connaissances et compétences dans le même espace.

Le DU SFORMEE 2D ne comportera qu'une session.

Tableau 2 : modalités de contrôle des connaissances

Examen oral unique comportant l'évaluation des deux unités d'enseignement		
U.E.1 CONNAITRE LES CONTEXTES ET LES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET ANALYSER DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE		Coef. 1
E.C.1.1	Connaître le système éducatif et les obligations du fonctionnaire et faire partager les valeurs de la République	1 note oral sur 20
E.C.1.2	Connaître les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines	
E.C.1.3	Maîtriser les usages et les ressources du numérique éducatif	
U.E.2 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TRANSVERSALES POUR SE PRÉPARER EFFICACEMENT AU MÉTIER D'ENSEIGNANT		Coef. 1
E.C.2.1	Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	1 note oral sur 20
E.C.2.2	Connaître et comprendre la psychologie de l'adolescent et la notion des besoins éducatifs particuliers	
Note finale		Moyenne des deux notes

5.2. Les obligations de l'examen terminal

Le stagiaire est tenu de suivre l'ensemble de la formation (toute absence devant être justifiée) et sa présence à l'examen terminal est requise selon un calendrier indiqué par le responsable pédagogique du diplôme. Des convocations seront établies à la demande des stagiaires. Comme déjà indiqué, l'examen terminal abordera les connaissances et compétences relatives à chaque UE, sans obligation de porter sur tous les éléments constitutifs de chacune des U.E. Une note sera attribuée pour chaque U.E. La note globale au DU sera la moyenne de ces deux notes.

En cas d'absence dûment justifiée au contrôle terminal ou appréciée comme cas de force majeure par le responsable pédagogique du diplôme, une épreuve de substitution pourra être organisée dans les mêmes conditions. Une absence non justifiée à l'examen terminal ou, le cas échéant, à l'examen de rattrapage, entraîne la note de 0/20 au niveau de l'application de gestion.

5.3. Validation du diplôme

Le jury du diplôme, composé conformément aux règles de l'université, prononcera l'admission au diplôme sur la base des coefficients figurant dans le tableau 2 et des éléments précisés ci-dessus. Les compétences à valider sont présentées dans le 6. « Maquette détaillée des enseignements » ci-dessous (Tableau 3).

6. Maquette détaillée des enseignements

6.1. Principes généraux

Le diplôme prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 paru au JO du 18-7-2013), sur la fiche RNCP 38356 MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré / Professeur des collèges et lycées (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38356/>) et, le cas échéant, sur la fiche RNCP 38154 MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38154/>).

La maquette est organisée en deux unités d'enseignement, formant chacune un bloc de connaissances et compétences (BCC), qui articulent les connaissances et compétences décrites par le référentiel métier et celles de la fiche RNCP 38356.

Le tableau 3 ci-dessous rend compte de la correspondance entre les unités d'enseignement, les compétences professionnelles prioritairement visées par le référentiel des compétences professionnelles et la fiche RNCP 38356.

Tableau 3 : correspondance entre unités d'enseignements — BCC et fiche RNCP

Unité d'enseignement bloc de connaissances et compétences du DU	Référentiel des compétences professionnelles	Blocs de compétences de la fiche RNCP MASTER MEEF, second degré
U.E.1 Connaître les contextes et les ressources d'enseignement pour élaborer, mettre en œuvre et analyser des situations d'apprentissage	CC2 — Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école. P3. — Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. CC9. — Intégrer des éléments de la culture numérique nécessaire au métier.	RNCP38356BC01 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38356BC05 - Concevoir, évaluer, mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage dans le second degré RNCP38356BC09 - S'approprier le contexte d'exercice du métier, s'intégrer dans la communauté éducative et la faire vivre
U.E.2 Développer ses compétences transversales pour se préparer efficacement au métier d'enseignant	CC7 — Maîtriser la langue française à des fins de communication. CC3 — Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.	RNCP38356BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38356BC06 - Élaborer et mettre en œuvre une pratique réflexive visant l'analyse de l'activité cognitive des élèves

6.2. Maquette du DU SFORMEE 2D

Le tableau 4 ci-dessous présente la maquette du diplôme.

Tableau 4 : maquette pédagogique du DU SFORMEE 2D

Libellé UE	Libellé EC	Volume horaire/Coef/ECTS					
		CM	TD	TP	Coef UE	Coef EC	ECTS
U.E.1 CONNAÎTRE LES CONTEXTES ET LES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET ANALYSER DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	E.C.1.1 Connaître le système éducatif et les obligations du fonctionnaire	2	10	0	1		
	E.C.1.2 Connaître les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines (a)	4	12	0			
	E.C.1.3 Maîtriser les usages et les ressources du numérique éducatif	4	10	0			
U.E.2 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TRANSVERSALES POUR SE PRÉPARER EFFICACEMENT AU MÉTIER D'ENSEIGNANT	E.C.2.1 Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	4	14	0	1		
	E.C.2.2 Connaître et comprendre la psychologie de l'adolescent et la notion de besoins éducatifs particuliers	2	8	0			
	E.C.3.3 Préparer son projet professionnel (stage non obligatoire)	0	0	0			

TOTAL		16	54	0	2		
--------------	--	----	----	---	---	--	--

- (a) Cet EC sera réalisé par discipline ou groupe de disciplines, pour prendre en compte les paradigmes didactiques différents entre les disciplines. La base de travail actuellement retenue est celle d'une ouverture de deux groupes, un orienté lettres, langues et sciences humaines (« humanités »), l'autre orienté mathématiques, sciences physiques, de la vie et géosciences (« sciences »). Voir le tableau 1 « équipe pédagogique du DU SFORMEE 2D » *supra* et les tableaux budgétaires 7 et 8 *infra*.

6.3. Conseil de perfectionnement

Conformément à la Charte de mise en œuvre du Conseil de perfectionnement au sein des composantes de l'université des Antilles, un conseil de perfectionnement sera mis en place pour le DU SFORMEE 2D. Selon l'article 1 de la Charte précitée, ce conseil de perfectionnement aura pour mission de participer au pilotage de la formation, à son évaluation et la mise en place d'une démarche qualité. Il veillera à « proposer et suivre les évolutions des contenus de la formation et les méthodes d'enseignement, à mettre en place une démarche d'amélioration continue en permettant les échanges entre universitaires, étudiants, représentants du monde socio-économique. À ce titre, il discute des orientations de la formation, des modalités de contrôle de connaissances, veille à l'adaptation du cursus en vue de l'insertion professionnelle des apprenants au regard des besoins du territoire. »

Ce conseil sera composé d'enseignants du diplôme, d'autres personnels de l'université, d'au moins un stagiaire en cours de formation et un professeur en exercice dans un ou des établissements d'enseignement du second degré. Il se réunira au moins une fois par année universitaire.

7. Budget prévisionnel équilibré

7.1. Soutenabilité du projet : Impact financier

Comme indiqué au « 2. Partenaires » ci-dessus, le DU SFORMEE 2D s'inscrit dans le cadre général de la coopération entre l'INSPÉ et la Région académique de Guadeloupe, mais sans échange matériel ou financier entre les parties.

L'équilibre du budget du DU est assuré par les seules recettes liées aux inscriptions des stagiaires, selon les bases présentées ci-après.

7.2. Budget annuel du diplôme universitaire

Le budget proposé ci-dessous est basé sur l'accueil de 18 stagiaires.

Ce budget repose sur une base prudente, en retenant l'hypothèse d'uniquement quatre stagiaires relevant d'une prise en charge au titre du statut 1, ce qui donne la répartition suivante :

- Stagiaire de Statut 1 (salariés bénéficiant d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue) : 4 (Par stagiaire, frais de formation : 925 € ; coût total : 1129 €) ;
- Stagiaire de Statut 2 (demandeurs d'emploi et personnes finançant elles-mêmes leur formation ; autofinancement) : 14 (Par stagiaire, frais de formation : 195 € ; coût total : 399 €).

Le tableau 5 présente le budget de manière globale et les tableaux 6 et 7 de manière plus détaillée.

Tableaux 5 : budget global du DU SFORMEE 2D

RECETTES	
Frais d'inscription	3 150,00 €
Frais de gestion	522,00 €
Frais de formation	6 430 €
Total	10 102,00 €

DEPENSES	
Vacations et heures complémentaires	4 176,00 €
Coordination	1 044,00 €
Frais de fonctionnement	2 982,00 €
Proratisation des coûts des personnels	1 900,00 €
Total	10 102,00 €

Tableau 6 : détail du calcul des recettes du DU SFORMEE 2D

Recettes		Recette unitaire	Nombre de stagiaires	Montant
Frais d'inscription		175,00 €	18	3 150,00 €
Frais de gestion		29,00 €	18	522,00 €
Frais de formation (a)	Statut 1	925,00 €	4	3 700,00 €
	Statut 2	195,00 €	14	2 730,00 €
Total				10 102,00 €

(a) Soit un total de 6 430 €.

Le coût de la formation est donc de :

- Stagiaire de Statut 1 (salariés bénéficiant d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue) : 1129 €
- Stagiaire de Statut 2 (demandeurs d'emploi et personnes finançant elles-mêmes leur formation ; autofinancement) : 399 €

Tableau 7 : détail du calcul des dépenses du DU SFORMEE 2D

Dépenses	Coût unitaire	Nombre	Montant
Vacations et heures complémentaires (a)	43,50 €	97 (b)	4 176,00 €
Coordination (c)	1 044,00 €	1	1 044,00 €
Frais de fonctionnement (d)			2 982,00 €
Proratisation des coûts de personnels			1 900,00 €
Total			10 102,00 €

- (a) Taux non chargé (novembre 2024) : les enseignements sont tous réalisés par des fonctionnaires, rémunérés en heures complémentaires pour les personnels de l'université et en vacations pour les personnels du Rectorat.
- (b) Ce nombre est basé sur une hypothèse de deux disciplines ou groupes de disciplines ouvertes (« humanités » et « sciences ») : le calcul prend en compte la réalisation par sous-groupes de l'E.C.1.2 « Connaître les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines ». **Voir Tableau 8 ci-dessous.**
- (c) Selon le référentiel voté par le CA de l'université le 15 mai 2025
- (d) Frais de reprographie, de consommables et proratisation des frais d'utilisation des salles spécialisées de l'INSPÉ.

Tableau 8 : détail du calcul des HETD du DU SFORMEE 2D

UE	EC	CM	TD	TP	Une discipline	Deux Disciplines (e)
UE1	E.C.1.1 Connaître le système éducatif et les obligations du fonctionnaire	2	10	0	13	13
	E.C.1.2 Connaître les méthodes et les ressources d'enseignement appliquées aux disciplines	4	12	0	18	36
	E.C.1.3 Maitriser les usages et les ressources du numérique éducatif	4	10	0	16	16
UE2	E.C.2.1 Développer des compétences communicationnelles pour l'entretien professionnel	4	14	0	20	20
	E.C.2.2 Connaître et comprendre la psychologie de l'adolescent et la notion de besoins éducatifs particuliers	2	8	0	11	11
	E.C.3.3 Préparer son projet professionnel (STAGE, facultatif)	0	0	0	0	0
Total		16	54	0	78	96

(e) Hypothèse retenue dans le dossier.



Dossier de demande d'ouverture du DU
Se Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation – second degré
(DU SFORMEE 2D)

Annexes : pièces complémentaires au dossier
--

Annexe 1 : Extrait de décision de la composante

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE FORMATIONS UNIVERSITAIRES EN ALTERNANCE ENTRE L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET LE GRETA-CFA DE LA GUADELOUPE

Vu les dispositions de la loi du 5 septembre 2018 « Liberté pour choisir son avenir professionnel »,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L781-2, L781-3, R431-1 et R431-2.

Vu la décision de l'Assemblée Générale du GRETA de la Guadeloupe du 22 mai 2019, visée par le Recteur

Vu la décision du Conseil du Pôle Universitaire de Guadeloupe en date du

Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du

CONTEXTE

La « Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié la formation professionnelle, et notamment les formations ouvertes en alternance.

Depuis septembre 2022, l'Université des Antilles, à la suite de sa demande de renouvellement des maquettes, a obtenu les accréditations nécessaires pour la réouverture des formations universitaires en informatique, de la Licence 3e année au Master 2e année.

Le partenariat a été initié entre l'Université des Antilles et le GRETA-CFA de la Guadeloupe en 2019, et renouvelé pour la période 2026-2028. En effet, les bilans issus des audits qualité du GRETA et de l'HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), présentés lors des comités de liaison, ont mis en exergue un partenariat fructueux.

La présente convention vise à définir les termes selon lesquels est mis en place un parcours de formation de la Licence 3 au Master 2 à l'Université des Antilles, **au sein de son UFR de Sciences Exactes et Naturelle (UFR SEN)**, sur le Campus de Fouillole, dans le cadre d'un partenariat entre l'Université des Antilles et le Centre de Formation en Apprentissage (CFA) GRETA de la Guadeloupe.

Il est donc convenu ce qui suit.

Entre

- **L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES**, désignée ci-après "**l'UA**",

Représentée par **Monsieur Michel GEOFFROY**, Président de l'Université des Antilles.

- **Le GRETA-CFA de la Guadeloupe**, désigné ci-après "**GRETA-CFA**",

Représenté par **Madame Elisabeth LEPIERRE**, Chef d'Établissement Support du GRETA-CFA.

Article 1 – Objet et cadre

Dans le cadre du développement des formations professionnelles par la voie de l'apprentissage et en application de l'article 24 de la loi 2018-771 du 05 septembre 2018 du Code du travail, sont créés des **parcours de formations en alternance** pour la préparation de diplômes de la Licence 3 au Master 2 (annexe 1), selon les modalités suivantes :

- Les formations sont implantées sur le Pôle Guadeloupe.
- Les formations proposées :
 - LICENCE 3 INFORMATIQUE (parcours "*MIAGE*" et "*Cybersécurité*")
 - MASTER 1 MIAGE
 - MASTER 2 MIAGE

Article 2 – Lieu et rythme de formation

La formation se déroulera au sein de l'UA, dans les locaux de l'UFR SEN, sur le Campus de Fouillole, Pôle Guadeloupe.

Le rythme d'alternance est défini selon un calendrier validé chaque année par les instances compétentes.

La durée hebdomadaire de formation sera de 35 heures maximum en centre. En entreprise, l'apprenti se conformera à son planning hebdomadaire.

Article 3 – Coordination des formations

La coordination des formations ouvertes en apprentissage sera assurée :

- A l'UA par :
 - Les Responsables des parcours en apprentissage de la Licence Informatique
 - Les Responsables des parcours en apprentissage du Master MIAGE
- Au GRETA-CFA par :
 - La Conseillère en Formation Professionnelle du Pôle Industrie et Numérique,
 - Le Coordonnateur Pédagogique du Pôle Industrie et Numérique

Article 4 – Le public

	Pré-requis		Modalités de candidature
	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation, période de professionnalisation	
Licence 3	- Être âgé de 29 ans au maximum au moment de la signature du contrat (dérogation au-delà de 30 ans pour les personnes en situation de handicap, ou les porteurs de projet en création ou reprise d'activité), - Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 : BAC+2 Informatique, Réseaux et télécommunications, MIAGE ou équivalent.	Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 : BAC+2 Informatique, Réseaux et télécommunications, MIAGE ou équivalent	Pour les candidats internes (i.e. inscrit en formation à l'UA l'année précédente) : - Répondre aux exigences d'entrée en formation Pour les candidats externes - Répondre aux exigences d'entrée en formation - Candidater via la plateforme ecandidat ; un dossier est étudié par la commission de validation des Acquis de l'UFR SEN
Master 1	- Être âgé de 29 ans au maximum au moment de la signature du contrat (dérogation au-delà de 30 ans pour les personnes en situation de handicap ou les porteurs de projet en création ou reprise d'activité), - Être titulaire d'un diplôme de niveau 6 : BAC+ 3 Informatique, Réseaux et télécommunications, MIAGE ou équivalent.	Être titulaire d'un diplôme de niveau 6 : BAC+ 3 Informatique, Réseaux et télécommunications, MIAGE ou équivalent	Pour tous les candidats : - Candidater via la plateforme Monmaster - Répondre aux exigences d'entrée en formation
Master 2	- Être âgé de 29 ans au maximum au moment de la signature du contrat (dérogation au-delà de 30 ans pour les personnes en situation de handicap ou les porteurs de projet en création ou reprise d'activité), - Être titulaire d'un Master 1 MIAGE	Être titulaire d'un Master 1 MIAGE	Avoir validé son année de Master 1 MIAGE

Conformément à la réglementation, l'étudiant postulant en apprentissage aura jusqu'à 3 mois après le démarrage de la formation en centre pour trouver une entreprise et finaliser le contrat. A l'issue

de cette période, il sera proposé à l'étudiant une poursuite dans un parcours en formation initiale lorsque cela est possible, conformément à l'article 13.

Le nombre d'alternants admis en formation sera entre 8 et 15 par promotion.

Article 5 – Propriété du matériel

Les matériels acquis par le GRETA-CFA pour la formation des alternants restent sa propriété et seront mis à disposition de l'UA selon les procédures de mise à disposition, de gestion et d'utilisation de ces matériels.

Les matériels acquis par l'UA pour la formation des alternants restent également sa propriété.

Article 6 – Réunions et instances de concertation

6.1 – Le comité de pilotage

Un pilotage est mis en place pour chaque formation. Il est présidé par le responsable du parcours de formation.

Le comité de pilotage est constitué :

- du responsable du parcours
- de la conseillère en formation professionnelle du GRETA-CFA
- de tout collaborateur nécessaire au déroulement des formations

Il se réunit au moins deux fois au cours de la formation, au début et à la fin.

Ce comité sera chargé :

- d'arrêter la politique de recrutement des apprentis (effectif, profil des candidats),
- de valider les documents de communication externe
- de faire le point sur les équipements et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la formation
- de faire le bilan annuel

6.2 - Le conseil de perfectionnement de l'UFR

Conformément à la charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement visant à garantir la conformité du fonctionnement des formations, un conseil de perfectionnement des formations universitaires est tenu chaque année. Il participe au pilotage des formations, à son évaluation et la mise en place d'une démarche qualité.

Composition :

La composition du conseil de perfectionnement est arrêtée par le conseil de composante sur proposition des membres de l'équipe pédagogique de la mention concernée (annexe 2).

Il est composé de :

- 1 enseignant en charge de responsabilité dans le diplôme
- 3 enseignant.e.s intervenant dans le diplôme
- 1 enseignant intervenant en master auquel conduit le diplôme
- 1 personnel BIATSS concerné par le diplôme
- 2 ancien.ne.s étudiant.e.s ayant préparé et obtenu le diplôme
- 2 étudiant.e.s en cours de formation
- 2 représentants du monde professionnel concerné par le diplôme

Fonctionnement :

Le Conseil de perfectionnement est présidé par un membre du conseil de perfectionnement qui possède une connaissance approfondie du domaine de la formation.

Ce président est élu par les membres du conseil de perfectionnement, lors de sa première réunion qui est convoquée par le doyen de l'UFR.

Pour les réunions suivantes du conseil de perfectionnement, le président le convoque, en accord avec le doyen de l'UFR et avec le responsable du diplôme, anime les réunions et en prépare les comptes-rendus.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président, ou à la demande du conseil de composante. Un ordre du jour est joint à la convocation.

Chaque conseil donne lieu à un compte rendu transmis aux membres et au directeur de composante/doyen.

Chaque conseil donne lieu à un compte rendu transmis aux membres et au directeur de composante/doyen qui le transmet à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE).

La synthèse de ces comptes rendus réalisée par la composante est présentée une fois par an en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

Article 7 - Répartition des tâches pédagogiques

L'Université des Antilles

- Préside les jurys de semestre et jurys d'année et délivre les diplômes.
- Participe aux enseignements dans le cadre de missions de ses personnels pédagogiques.
- Est garante de la pédagogie adaptée à l'alternance
- Propose une équipe pédagogique, la coordonnent et l'animent, organisent les jurys
- Organise les enseignements et le suivi des alternants en lien avec le GRETA-CFA
- Élabore les emplois du temps
- Transmet le contrôle des connaissances et les notes obtenues au GRETA-CFA
- Désigne pour chaque apprenti un formateur référent spécialement chargé de suivre la formation de cet apprenti en entreprise et en centre
- Organise la liaison avec les maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise en s'appuyant sur les modalités proposées par le GRETA-CFA.
- Organise les examens et rattrapages
- Organise le conseil de perfectionnement
- Participe à la démarche qualité impulsée par le GRETA-CFA

Le GRETA-CFA de la Guadeloupe

- Démarche son réseau pour promouvoir ces formations auprès des entreprises
- Élabore et met à la disposition des équipes de l'UA l'ensemble des documents pédagogiques nécessaires au suivi des alternants
- Apporte dans les délais réglementaires, une aide aux apprentis dont le contrat est rompu, pour la recherche d'un employeur susceptible de contribuer à l'achèvement de leur formation.
- Organise l'entretien prévu par la loi 2018-771 dans les 45 jours consécutifs ou non consécutifs suivant la signature du contrat d'apprentissage ;
- S'assure que les missions du CFA sont mises en œuvre et respectées

Les cartes des enseignements et les modalités d'évaluation sont présentées en annexe 1.

Article 8 – Répartition des tâches administratives

L'Université des Antilles

L'UA assure toutes les tâches administratives suivantes :

- Inscrire administrativement et pédagogiquement les alternants (version d'étape APOGEE spécifique et conforme aux formations en alternance).
- Renseigner et transmettre les documents réglementaires (feuilles d'émargement, cahiers de textes, fiches de visites...)
- Transmettre le dossier d'inscription pour chaque apprenti
- Transmettre la liste des intervenants retenus à l'UFR en début d'année, et pour chaque modification d'intervenant

Le GRETA de la Guadeloupe

Le GRETA-CFA traite tous les éléments administratifs relatifs aux contrats d'alternance et :

- S'assure de la recevabilité des candidatures d'alternants.
- Valide et vise les contrats qui lui sont présentés.
- Informe et/ou est informé des litiges.
- Réalise chaque mois le décompte des heures formateurs et alternants
- Transmet aux entreprises le relevé d'assiduité mensuelle des alternants.

En outre, le GRETA-CFA

- Organise les élections des délégués alternants
- Valide les recrutements des intervenants non universitaires proposés par l'UA
- Établit les contrats des intervenants
- Procède aux différentes enquêtes relatives à l'alternance
- Participe au conseil de perfectionnement organisé par l'UFR SEN
- Est l'interlocuteur des OPCO, de la DEETS, du ministère de l'Éducation Nationale et autres instances relatives à l'alternance

Article 9 – Répartition des tâches financières

Le GRETA-CFA de la Guadeloupe

- Établit le budget des formations en alternance
- Assure la responsabilité financière des conventions et annexes relatives à la présente convention
- Transmet aux OPCO et aux entreprises un compte rendu des éléments relatifs au parcours des alternants
- Engage, liquide et mandate les dépenses dans les limites du budget alloué aux formations. Il établit les ordres de recettes.
- Prend en charge directement les frais engagés dans le cadre des formations :
 - Le 1^{er} équipement des apprentis
 - Les licences et brevets
 - Les frais de déplacement des responsables de parcours pour participer aux événements nationaux
 - La mobilité nationale et/ou internationale des apprentis

- Dans le respect de la réglementation applicable aux différentes catégories de personnels concernés, prend en charge les interventions des enseignants qui peuvent être :
 - o Des personnels enseignants titulaires de l'Université des Antilles effectuant tout ou partie de leur service dans l'UA ;
 - o Des personnels enseignants non titulaires employés par l'UA ;
 - o Des vacataires recrutés dans le cadre de la présente convention
 - o Des prestataires
- Établit le bulletin de salaire des différents intervenants vacataires
- Reverse à l'UA, selon les modalités suivantes : 50% au démarrage de l'année universitaire (facture adressée au plus tard le 30 novembre de l'année en cours), 50% à la fin de l'année universitaire (et au plus tard le 30 juin de l'année en cours), une somme annuelle telle que mentionnée en annexe 3, comprenant :
 - o un montant forfaitaire pour les frais de gestion pédagogiques et logistiques
 - o les droits d'inscription pour chaque apprenti, sur le fondement des frais d'inscription de base ministériels établis pour chaque rentrée universitaire et pour chaque niveau de formation

Article 10 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'UA est celui applicable aux alternants, sauf dispositions particulières que le conseil de perfectionnement du GRETA-CFA peut soumettre pour adoption au conseil d'administration de l'UA.

Le règlement intérieur des apprentis du GRETA-CFA est également applicable aux apprentis ayant un statut universitaire.

Article 11 – Responsabilité civile des parties

L'UA demeure civilement responsable des étudiants en formation dans ses locaux, au sens de l'article 1384 du code civil. Elle doit se garantir en matière de responsabilité civile pour la durée de la formation assurée.

Le GRETA-CFA demeure civilement responsable, au sens de l'article 1384 du code civil. Il doit se garantir en matière de responsabilité civile pour la durée des formations assurées par l'établissement d'enseignement telle que prévue par la convention.

Article 12 – Durée de la convention

La présente convention est signée pour la période couvrant les formations sur trois rentrées universitaires de 2026 à 2028, jusqu'à la tenue du jury de délivrance des diplômes de Licence au Master 2 MIAGE par alternance (septembre 2029).

Article 13 – Diplômes et Équivalences

L'obtention du diplôme est soumise aux modalités de contrôle des connaissances de l'UA et à l'organisation présentée en annexe 1.

Conformément à l'article 4, les étudiants souhaitant intégrer une formation en alternance disposent de 3 mois après le début des enseignements pour trouver une entreprise.

En particulier, l'étudiant inscrit en Licence 3 informatique parcours MIAGE ou Cybersécurité, qui n'aurait pas trouvé d'entreprise à l'issue de cette période, sera intégré au Parcours Informatique

Scientifique de la L3 Informatique, en gardant le bénéfice des unités d'enseignement équivalentes qu'il aurait validées.

Article 14 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la législation sur la protection des données personnelles, notamment Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement (UE) 2016/679) et toute réglementation applicable. Elles appliqueront immédiatement toute nouvelle obligation issue d'une évolution réglementaire.

Article 15 – Modification

Toute modification de la présente convention s'effectue par voie d'avenant signé par les parties.

Article 16 – Retrait - dénonciation

Chaque partie à la présente convention peut décider de se retirer du présent partenariat. La dénonciation éventuelle de cette convention devra intervenir avant le lancement de la campagne d'information et d'orientation auprès des publics BAC+ 2, soit avant le 15 janvier précédant la date de la rentrée universitaire. Elle est alors effectuée par une lettre recommandée avec accusé réception adressée à la Cheffe d'Etablissement Support du GRETA-CFA ou au Président de l'UA.

Article 17 – Litiges

En cas de litiges résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable du dit litige. A défaut de résolution amiable les contestations pourront être portées devant le tribunal administratif de Guadeloupe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

**La chef d'Etablissement Support du GRETA-
CFA de la Guadeloupe**

Le Président de l'Université des Antilles

Elisabeth LEPIERRE

Pr. Michel GEOFFROY

Annexe 1 – Carte des enseignements

Licence 3 – S5

Chok		Code UE Apogée	Code EC Apogée	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	LIBELLE - EC	Volume horaire				Responsable UE	Responsables EC	Autres intervenants	Epreuves de Contrôle Continu								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		ECTS									
							Total	CM	TD	TP				Rapport	Ecrit		TP		OR		Rapport		Ecrit	TP	OR	Type	Durée	EC	UE											
															D	N	D	N	D	N										D		D	N	D	D					
		27SEBIF1	27SEDO31	UEO-51 Informatique 8	EC-51.1	Base de données avancées	49	13	18	18	E. Stattner	E. Stattner		1	1h										Ecrit	1h	4,0	7,5	4,0											
		27SEJUR1			EC-51.2	Ingénierie logicielle	34	10		24		E. Stattner		1	1h											Ecrit	1h		3,5	3,5										
Parcours MAGE	27SERTH1	27SELLE1		UE-52 Informatique 9	EC-52.1	Réseaux	30	8	10	12	W. Segretier	W. Segretier		1	1h											Ecrit	1h	3,5	7,5	3,5										
		27SEBAU1			EC-52.2	Théorie des arbres	40	12	14	14		J.-L. Henry				1	2h			2h		1h				Ecrit	1h	4,0		4,0										
	27SEHHC1	27SEPOQ1	UEP-55 MAGE	EC-55.1	Harmonisation en Informatique	44	12	12	20	W. Segretier	W. Segretier	E. Stattner, D. Couvin		1	1h	1	1h									Ecrit	1h	3,0	9,0	3,0										
		27SEHON1		EC-55.2	Harmonisation en Gestion	22	8	6	8		G. Rinaldo				1	1h									Ecrit	1h	2,0	2,0												
		27SEMAR1		EC-55.3	Harmonisation en Maths	22	10	6	6		M. Gaydu				1	1h					1h				Ecrit	1h	2,0	2,0												
		27SEOMA1		EC-55.4	Comptabilité et Management 2	20	10	5	5		P. Marveau				1	1h									Ecrit	1h	2,0	2,0												
	Parcours Cybersécurité			UEP-56 Cybersécurité	EC-56.1	Harmonisation Algo, BD et Dev	26	10	8	8	E. Stattner	E. Stattner		1	1h	1	1h										Ecrit	1h	3,0	9,0	3,0									
					EC-56.2	Mathématiques pour la sécurité	24	8	8	8		L. Valmy				1	1h					1h				Ecrit	1h	2,0	2,0											
EC-56.3					Principes de la cybersécurité	30	10	10	10	E. Stattner					1	1h										Ecrit	1h	2,0	2,0											
EC-56.4					Outils sécurité des réseaux	20	10	0	10	W. Segretier					1	1h	1	1h									Ecrit	1h	2,0		2,0									
	27SELOM1	27SELUN1	UET-54 Disciplines transversales	EC-54.1	LVE Anglais + Certification	24		24	M. Gaydu	E. Leborgne		1	1h30			1	1h									Ecrit	1h30	3,0	6,0	3,0										
		27SEOT1		EC-54.2	Outils Informatique et Multimédia	12		12		M. Gaydu				1	1h											Ecrit	1h	3,0		3,0										

Licence 3 – S6

Choix	Code UE Apogée	Code EC Apogée	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	LIBELLE - EC	Volume horaire				Responsable UE	Responsables EC	Autres intervenants	1ERE SESSION								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		ECTS
						Total	CM	P	TP				Rapport	Ecrit		TP		OR		Rapport		Ecrit	TP	OR	Type	Durée	EC	UE		
														D	N	D	N	D	N										D	
	276EIPR1	276EPL1	UEO-61 Informatique	EC-61.1	Informatique parallèle et distribuée	28	10	8	10	E. Biabiany	E. Stattner	ATER		1	1h	1	1h									Ecrit	1h	3,0	6,0	3,0
		276EIFA1		EC-61.2	Programmation linéaire	30	10	10	10		M. Gaydu	ATER		1	1h	1	1h										Ecrit	1h		3,0
	276EPPK1	276EEL1	UEO-62 Informatique	EC-62.1	Programmation mobile	28	10		18	J. Nagau	E. Stattner	J. Nagau				1	1h									Ecrit	1h	3,5	7,0	3,5
		276EBCK1		EC-62.2	Programmation Back-end	28	8	10	10		J. Nagau	E. Biabiany				1	1h										Ecrit	1h		3,5
Parcours MIAE	276EIPC1	276ED01	UEP-65 MIAE	EC-65.1	Introduction au Droit	18	10	8		W. Segretier	P. Marveau			1	1h											Ecrit	1h	4,0	12,0	4,0
		276EMR1		EC-65.2	Projet de développement mobile	40		10	30		E. Stattner				1	1h									Ecrit	1h	4,0	4,0		
		276EDJT1		EC-65.3	Conduite de projet	22	8	6	8		R. Géomegnace			1	1h												Ecrit	1h		4,0
Parcours Cybersécurité			UEP-66 Cybersécurité	EC-66.1	Introduction au piratage éthique	20	10		10	E. Stattner	???			1	1h											Ecrit	1h	3,0	12,0	3,0
		EC-66.2		Sécurité des terminaux et des infrastructures	28	10	8	10	???				1	1h										Ecrit	1h	3,0	3,0			
		EC-66.3		Développement sécurisé	28	10		18	???				1	1h	1	1h									Ecrit	1h	3,0	3,0		
		EC-66.4		Règlementation et conformité	24	10	14		???				1	1h											Ecrit	1h	3,0	3,0		
			UE-67 Stage non obligatoire	EC-67.1	Stage non obligatoire					S. Cholet	S. Cholet																			
	276ESPA1	276EP981	UET-64 Disciplines transversales	EC-64.1	Expression et Communication	20	20			W. Segretier	C. Parize-Suffrin			1	1h											Ecrit	1h	1,0	5,0	1,0
		276ESB81		EC-64.2	Stage	0					S. Cholet			1														2,0		2,0
		276EPJ81		EC-64.3	Pratiques appliquées à la recherche disciplinaire	4		4			D. Tassius				1h										Ecrit	1h	0,5	0,5		
		276EIS01		EC-64.4	Anglais scientifique	24		24			E. Leborgne			1	1h30			1	1h							Ecrit	1h30	1,5		1,5
	Total (Parcours Scientifique)					#REF!																					#REF!	18,0		

THE SESSION

2EME SESSION

Choix	Code UE Apogée	Code EC Apogée	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Responsable UE	Responsables EC	Autres intervenants	PREMIERE SESSION								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		ECTS		
					Total	CM	TD	TP				Epreuves de Contrôle Continu				Contrôles Terminaux					Type	Durée	EC	UE							
												Rapport	Ecrit		TP		OR		Rapport						Ecrit	TP	OR				
													D	N	D	N	D	N	D	D	N	D	D	D							
	277EILG1	277ELGC1	UE INFO 71	EC-71.1 Ingénierie Logicielle	19	8	5	6	W. Segretier	G. Rinaldo						1	2h00										3,0		3,0		
		277ESAV1		EC- 71.2 Réseaux	19	8	5	6		W. Segretier							1	2h00											3,0		3,0
	277EGPS1	277EGPA1	UE..... SI 72	EC-72.1 Gestion de Projet Agile	19	8	5	6	G. Rinaldo	H. Roussel-Dupre			1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0		
		277ETTS1		EC-72.2 Architecture des SI et architecture des logiciels	19	8	5	6		G. Rinaldo				1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0	
	277EAVR1	277ESIN1	UE SPE 73	EC- 73.1 Analyse Mutlidimensionnelle	19	8	5	6	W. Segretier	L. Navilys			1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0		
		277EVLO1		EC-73.2 Valorisation des données	19	8	5	6		W. Segretier				1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0	9,0	3,0	
		277ERHC1		EC-73.3 Recherche Opérationnelle	19	8	5	6		M. Gaydu				1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0	
	277ECSC1	277EGST1	UE GESTION 74	EC-74.1 Comptabilité avancée et systèmes d'information de gestion	19	8	5	6	G. Rinaldo	G. Rinaldo			1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0		
		277ESSU1		EC- 74.2 Processus ressources	18	7	5	6		P. Marveaux				1	1h30								1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0	
	277ELCO1	277EWT1	UE TRANS 75	EC-75.1 Langue Vivante - Anglais	9	5	4	0	C. Lepelletier	C. Marcin			1	1h00			1	1h00									1,5		1,5		
		277ECOM1		EC-75.2 Communication Ecrite et Orale	9	5	4	0		N. Edmond-Mariette				1	1h00			1	1h00										1,5		1,5
	Total					188																					30,0		30,0		

Master 1 – S8

Choix	Code UE Apogée	Code EC A poggée	LIBELLE - UE	EQUIVALENCE AVEC L'ANCIENNE MAQUETTE		LIBELLE - EC	Volume horaire				Responsable UE	Responsables EC	Autres intervenants	1ERE SESSION										2EME SESSION		ECTS					
							Total	CM	TD	TP				Epreuves de Contrôle Continu								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		
														Rapport		Ecrit		TP		OR			Rapport	Ecrit	TP		OR	Type	Durée	EC	UE
														D	N	D	N	D	N	D	N										
	278ETT11	278ETPH1 278EC011	UE 80 INFO 8	278EAP0	EC 80.1	EC-80.1 Technologies et Conception d'applications d'entreprises	19	8	5	6	J. Nagau	J. Nagau					1	1h30									3,0	3,0			
				278EACU0	EC 80.2	EC-80.2 Technologies des interfaces	19	8	5	6	J. Nagau	J. Nagau					1	1h30									3,0	3,0			
	278EGCS1	278ECU01 278ECU01	UE 81 SI 8	278EGPR0	EC 81.1	EC-81.1 Gestion des processus	15	6	4	5	G. Rinaldo	G. Rinaldo					1	1h30				1h30			Ecrit	1h30	3,0	3,0	3,0		
	278EAO1	278EYSH 278EAO1	UE 82 SPE 8	278EALD0	EC 81.2	EC-82.1 Algorithmes pour l'analyse de données	19	8	5	6	W. Segretier	W. Segretier					1	1h30				1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0		
				278EOST0	EC 83.1	EC-82.2 Outils statistiques	19	8	5	6		J. Vaillant						1	1h30				1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0	
	278BBT1	278EYR1 278EBP1	UE 83 PRO 8	278EIDR0	EC 82.1	EC-83.1 Introduction à la Cyber Sécurité	9	4	5	0	E. Stattner	G. Rinaldo			1	1h30									Ecrit	1h30	3,0		3,0		
				278EPPP0	EC 85.2	EC-83.2 Introduction à la bio- informatique	9	4	0	5		D. Couvin						1	1h30							Ecrit	1h30	3,0		3,0	
	278EAT1	278EDT1	UE 84 GESTION 8	278EALD0	EC 82.2	EC-84.1 Audit	12	6	6	0	G. Rinaldo	G. Rinaldo					1	2h00				1h30			Ecrit	1h30	3,0	3,0	3,0		
	278EPLC1	278ETP-J 278ENAT1	UE 85 TRANS 8	278EPRS0	EC 85.1	EC 85.1 Projet de semestre 1	9	0	9	0	E. Stattner	W. Segretier		1			1	1h00	1	1h00							3,0		3,0		
				278EGL30	EC 84.1	EC-85.2 Langue Vivante - Anglais	10	5	5	0		C. Marcin			1	1h00			1	1h00								1,5	6,0	1,5	
				278EOCT1	278ECE00	EC 84.2	EC-85.3 Communication Ecrite et Orale	10	5	5		0	N. Edmond- Mariette			1	1h00			1	1h00								1,5		1,5
Total							150																			30,0	30,0				

Master 2 – S9

Choix	Code UE Apogée	Code EC Apogée	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Responsable UE	Responsables EC	Autres intervenants	1ERE SESSION										2EME SESSION		Coef		ECTS			
					Total	CM	TD	TP				Epreuves de Contrôle Continu								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		EC	UE	
												Rapport		Ecrit		TP		OR			Rapport	Ecrit	TP	OR	Type				Durée
												D	N	D	N	D	N	D	D										
	279EIDS1	279EIDPP1	279EIDAP1	UEO 90 INFO 9	EC-.... Intégration d'applications et WEB Services	19	8	5	6	J. Nagau	J. Nagau				1	2h									3,0	3,0			
					EC-.... Développement d'applications mobiles	19	8	5	6	E. Stattner					1	2h									3,0	3,0			
	279EPIG1	279EPDS1	279EGIT1	UEO 91 SI 9	EC ... Progiciel de Gestion Intégré	9	5	0	4	G. Rinaldo	R. Geromegnace				1	1h30				1h30					3,0	3,0			
					EC ... Pilotage d'une DSI	19	8	5	6	H. Roussel-Dupre					1	1h30				1h30					3,0	3,0			
	279ENG1	279EJMD1	279EPDS1	UEO 92 SPE 9	EC ... Technologies pour Données Massives	28	9	6	13	W. Segretier	W. Segretier				1	2h									3,0	3,0			
					EC ... Nouveaux Paradigmes de Données	19	8	5	6	E. Stattner					1	2h									3,0	9,0			
					Processus de Simulation	19	8	5	6	J. Vaillant					1	1h30				1h30					3,0	3,0			
	279EYPL1	279EPJA1	279EFNL1	UEO 93 PRO 9	EC ... Projet d'analyse de données 2	9	0	9	0	E. Stattner	E. Stattner								1			1	1h		4,5	4,5			
					EC ... Projet Professionnel et Personnel	9	0	9	0	G. Rinaldo					1	1h30									1,5	1,5			
	279ELCA1	279EAGL0	279EAGL0	UEO 94 TRANS 7	EC-.... Langue Vivante - Anglais	9	5	4	0	C. Lepelletier	G. Marcin			1	1h00			1	1h00						1,5	1,5			
					EC-.... Communication Ecrite et Orale	9	5	4	0	N. Edmond-Mariette				1	1h00			1	1h00						1,5	1,5			
Total						168																			30,0	30,0			

Pas de 2e session en M2

Master 2 – S10

Choix	Code UE Apogée	LIBELLE - UE	EQUIVALENCE AVEC L'ANCIENNE MAQUETTE	LIBELLE - EC	Volume horaire			Responsable UE	Responsables EC	Autres intervenants	1ERE SESSION												2EME SESSION				Coef	ECTS		
					Total	CM	TD				TP	Epreuves de Contrôle Continu								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage					
												Rapport		Ecrit		TP		OR			Rapport	Ecrit	TP	OR	Type	Durée			EC	UE
												D	N	D	N	D	N	D	N											
	270ETUS1	UE 10 INFO 10	270ETRD0	EC 10.11	EC-10.1 Transformation digitale	19	8	5	6	J. Nagau	J. Nagau				1	1h30												3,0		3,0
		UE 11 SI 10	270EURB0	EC 10.21	EC-11.1 Urbanisation des SI	19	8	5	6	G. Rinaldo	G. Rinaldo		1	1h30	1	1h30											3,0	6,0	3,0	
		UE 12 SPE 9	270ESDA0	EC 10.12	EC -12.1 Science des données et Applications	19	8	5	6	W. Segretier	W. Segretier				1	1h30											3,0	3,0	3,0	
	270ESF11	UEP 13	PAS d'équivalence		EC-13.1 Application de la science des données à la Cyber Sécurité	19	8	5	6	E. Stattner	S. Bevon		1	1h30													3,0		3,0	
		UEP14			EC-14.1 Application de la science des données à la Bio-Informatique	19	8	5	6		D. Couvin				1	1h30									3,0		3,0			
	270ETPM1	UE 15 ALTERNANCE	270OTRA0	EC 10.41	EC-15.1 Travail	ALTERNANCE EN ENTREPRISE				E. Stattner	E. Stattner																5,0		5,0	
			270OORA0	EC 10.42	EC-15.2 Présentation orale						E. Stattner															5,0	15,0	5,0		
			270OMEM0	EC 10.43	EC-15.3 Mémoire						E. Stattner														5,0		5,0			
	270ELMC1	UE 16 TRANS 7	270EANG0	EC 10.31	EC-16.1 Langue Vivante - Anglais	9	5	4	0	C. Lepelletier	C. Marcin		1	1h00			1	1h00									1,5	3,0	1,5	
			270ECE00	EC 10.32	EC-16.2 Communication Ecrite et Orale	9	5	4	0		N. Edmond-Mariette			1	1h00			1	1h00								1,5		1,5	
Total						94																					30,0	30,0		

Annexe 2 – Charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement



Délibération n° 2024-98 **Charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement** **au sein des composantes de l'UA**

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 5 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2024-66 du conseil académique du 26 novembre 2024,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet la charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement au sein des composantes de l'UA au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement au sein des composantes de l'UA, conformément à l'annexe, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 6 décembre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.423-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles
Siège - Administration générale
Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0 590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

Charte de mise en œuvre du/des Conseil (s) de perfectionnement au sein des composantes de l'Université des Antilles¹

Cadre réglementaire

Article L.611-2 du code de l'éducation :

« Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement. Les enseignements supérieurs sont organisés en liaison avec les milieux professionnels : »

1° Leurs représentants participent à la définition des programmes dans les instances compétentes, notamment au sein des conseils de perfectionnement des formations ; »

Article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

« Des représentants du monde socio-professionnel sont associés à la conception et à l'évaluation des formations, notamment dans le cadre des conseils de perfectionnement, et participent aux enseignements dans les conditions prévues à l'article L. 611-2 du code de l'éducation ».

Article 1 : Objet de la charte

La présente charte vise à préciser les modalités de mise en place des conseils de perfectionnement des diplômes de licence, licence professionnelle, BUT et Master.

Ces conseils de perfectionnement viennent en appui des équipes pédagogiques dans les processus d'auto-évaluation et de régulation des formations. Ainsi, ils proposent les mesures permettant de faire évoluer les formations en cours de contrat et sont associés aux réflexions prospectives lors des auto-évaluations quinquennales et de l'élaboration des nouvelles offres de formation.

Ainsi, leur périmètre d'intervention, leurs missions, leur composition et les modalités de fonctionnement sont arrêtés par la présente charte.

Article 2 : Missions du Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement participe au pilotage des formations, à son évaluation et la mise en place d'une démarche qualité.

Il s'agit de coordonner la mise en œuvre de la formation, proposer et suivre les évolutions des contenus de la formation et les méthodes d'enseignement, de mettre en place une démarche d'amélioration continue en permettant les échanges entre universitaires, étudiants, représentants du monde socio-économique.

A ce titre, il discute des orientations de la formation, des modalités de contrôle de connaissances, veille à l'adaptation du cursus en vue de l'insertion professionnelle des apprenants au regard des besoins du territoire.

¹ La présente charte ne s'applique pas aux conseils de perfectionnement du CFA de l'université des Antilles.

Par ailleurs, il est consulté lors de l'élaboration des maquettes dans le cadre de l'accréditation. Dans une démarche de proximité, il favorise la mise en place de passerelle entre la formation académique et le secteur professionnel.

Afin d'enrichir les travaux et présenter des préconisations, les membres du conseil de perfectionnement pourront analyser les documents suivants :

- Fiche DA (demande d'accréditation) dans le cadre de l'accréditation
- Maquette des formations
- Modalités de contrôle de connaissances de la mention
- Evolution des effectifs
- Taux de réussite par année d'étude
- Résultat des enquêtes d'insertion
- Résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants
- Evolution de la réglementation

Ces données visent à analyser et apprécier le fonctionnement de la formation, permettre l'auto-évaluation de la formation, notamment son positionnement sur le secteur professionnel, déboucher sur des préconisations d'évolution (contenu, organisation, modalités d'enseignements etc).

Article 3 : Périmètre du Conseil de perfectionnement

Le périmètre de chaque conseil de perfectionnement fait l'objet d'un vote en conseil de composante. Ainsi, un conseil de perfectionnement est institué au niveau de chaque mention. Néanmoins, un conseil de perfectionnement distinct peut être institué pour des parcours en partenariat avec d'autres universités. Des commissions spécifiques peuvent être créées au sein d'un conseil de perfectionnement afin de prendre en compte les spécificités d'un parcours ou groupe de parcours.

Pour les diplômes à nombreux parcours ou à parcours très différenciés (notamment en termes de débouchés professionnels), des groupes de travail spécifiques à tel ou tel parcours ou ensemble de parcours peuvent être institués.

Les diplômes transversaux ou mutualisés sur les deux pôles peuvent être dotés d'un même et unique conseil de perfectionnement.

Le conseil de perfectionnement est défini pour la durée de l'accréditation des formations, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation.

Article 4 : Composition

- **Concernant les mentions de diplômes des UFR (à l'exception du département d'ingénierie)**

La composition du conseil de perfectionnement est arrêtée par le conseil de composante sur proposition des membres de l'équipe pédagogique de la mention concernée ; elle est validée par la CFVU. Toute modification de la composition du conseil de perfectionnement doit être validée par le même circuit, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation, susceptibles de changer chaque année et pour lesquels la validation en conseil de composante suffit.

Les membres du conseil de perfectionnement sont répartis comme suit :

- Un à deux enseignant(e)s en charge de responsabilité dans le diplôme ;
- Deux à cinq autres enseignant(e)s intervenant dans le diplôme. Afin de créer des continuums de l'enseignement secondaire aux études doctorales, les conseils de perfectionnement de licences comportent un représentant de l'enseignement secondaire et un enseignant intervenant également dans un des masters

auquel conduit le diplôme. ; les conseils de perfectionnement de masters comportent un enseignant intervenant également dans une des licences alimentant le master et au moins un représentant d'une unité de recherche d'adossement du master et/ou un représentant l'école doctorale.

- Un à trois personnel(s) des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) concernés par le diplôme (documentaliste, ingénieur d'étude ou de recherche, technicien, conseiller d'orientation ou d'insertion professionnelle, personnel des services sociaux ou de la vie étudiante...) ;
- Un à deux ancien(ne)(s) étudiant(e)s ayant préparé et obtenu le diplôme ;
- Un à quatre étudiant(e)(s) en cours de formation ;
- Deux à six représentant(e)s du monde professionnel concerné par le diplôme.

Cette composition est arrêtée par le conseil de composante. Le Conseil de perfectionnement est présidé par un membre du conseil de perfectionnement qui possède une connaissance approfondie du domaine de la formation. Ce président est élu par les membres du conseil de perfectionnement, lors de sa première réunion qui est convoquée par le doyen de l'UFR. Pour les réunions suivantes du conseil de perfectionnement, le président le convoque, en accord avec le doyen de l'UFR et avec le responsable du diplôme, anime les réunions et en prépare les comptes-rendus.

Le conseil de perfectionnement peut faire appel, à titre consultatif à des personnes qualifiées en raison de leur expérience pédagogique et/ou professionnelle.

- Concernant les mentions de diplômes du département d'ingénierie de l'UFR SEN

Conformément au document Références et Orientations de la commission des titres d'Ingénieur, « Au sein du département ingénierie, est organisé un Conseil de perfectionnement associant l'environnement social et professionnel représentatif des métiers visés par la formation. Cette structure caractérise et actualise les profils des ingénieurs à former en fonction des besoins notamment en lien avec les transitions. L'évaluation des besoins à venir pour les secteurs et/ou les métiers envisagés, est effectuée régulièrement au niveau global et pas seulement local. Ces besoins sont exprimés en termes de référentiels métiers (analyse fine des activités devant être menées par les ingénieurs) et en termes de potentiels d'embauches. Cette structure de dialogue est également mise à contribution pour identifier les problématiques professionnelles, sociétales et environnementales, éthiques et déontologiques, créées par les innovations technologiques. Des élèves et des diplômés y participent »

La composition du conseil de perfectionnement est arrêtée comme suit :

- Responsable du département ingénierie ou Responsable adjoint
- Responsable de chaque diplôme ingénieur
- Directeur(trice) des études
- Au moins 1 enseignant(e) par diplôme
- Au moins 1 personnel BIATSS
- Au moins 2 représentants du monde socio-professionnel par diplôme
- Au moins 1 ingénieur(e) diplômé(e) par diplôme
- Au moins 1 étudiant(e) en cours de formation par diplôme

Cette composition est arrêtée par le conseil de composante, en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique, et validée par la CFVU. Toute modification de la composition du conseil de perfectionnement doit être validée par le même circuit, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation, susceptibles de changer chaque année et pour lesquels la validation en conseil de composante suffit.

Le Conseil de perfectionnement est présidé par un membre du conseil de perfectionnement qui possède une connaissance approfondie du domaine de la formation. Ce président est élu par les membres du conseil de perfectionnement, lors de sa première réunion qui est convoquée par le doyen de l'UFR. Pour les réunions suivantes du conseil de perfectionnement, le président le convoque, en accord avec le doyen de l'UFR et avec le responsable du diplôme, anime les réunions et en prépare les comptes-rendus.

En fonction des sujets (pédagogie, emploi/débouchés, nouveaux besoins, visibilité, organisation, etc) qui seront abordés lors du conseil de perfectionnement annuel, des intervenants ayant des compétences sur ces sujets pourront être invités afin d'éclairer/accompagner les prises de décision /résolution.

- **Concernant les mentions de diplômes de l'INSPE**

➤ **l'INSPE de la Guadeloupe**

La composition du conseil de perfectionnement de chaque mention de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique et validée par la CFVU. Toute modification de la composition du conseil de perfectionnement doit être validée par le même circuit, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation, susceptibles de changer chaque année et pour lesquels la validation en conseil de composante suffit.

Les membres du conseil de perfectionnement sont répartis comme suit :

- au moins trois enseignants (personnels de l'INSPE, des autres composantes de l'université, de la Région académique...) intervenant dans le diplôme, dont au moins une personne exerçant des responsabilités pédagogique dans le diplôme ;
- un représentant au moins de composante(s) pôle Guadeloupe, intervenant(s) en licence dans le ou les champ(s) disciplinaires du diplôme ;
- un représentant du laboratoire d'adossment (CRREF) ;
- un représentant au moins des personnels du Service commun de documentation (SCD) ou de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) ;
- un personnel BIATSS au moins de l'INSPE impliqué dans l'encadrement administratif du diplôme concerné ;
- un représentant au moins des étudiants en cours de formation ;
- un représentant au moins des anciens étudiants ;
- deux représentants au moins des professions visées par le master (personnel enseignant, d'éducation d'inspection ou de direction, représentants de structures de formation ou de médiation...).

Par extension de la présente charte, les diplômes universitaires (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU) mis en œuvre par l'INSPE sont pourvus d'un conseil de perfectionnement qui respectent les principes de la présente charte et dont la composition peut être adaptée aux caractéristiques et finalités de ces DU ou DIU. Cette composition est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique du diplôme concerné. Les autres dispositions de la présente charte sont applicables à ces conseils de perfectionnement.

Le Conseil de perfectionnement est présidé par une personne possédant une expertise avérée dans les métiers visés par le diplôme. Cette personne est élue lors de la première réunion du conseil de perfectionnement, qui est convoquée par le directeur de l'INSPE, et pour la durée du mandat des membres. Pour les réunions suivantes du conseil de perfectionnement, la présidente ou le président le convoque, en accord avec la direction de l'INSPE et avec le responsable du diplôme, en anime les réunions et en prépare le compte-rendu. Ce compte-rendu est transmis à la direction de l'INSPE qui le diffuse aux membres du COSP et à l'équipe pédagogique. Les présidents des conseils de perfectionnement de l'INSPE sont invités à coordonner les travaux des conseils.

Les conseils de perfectionnement prendront en compte, dans leurs travaux, les différentes dimensions du dossier d'accréditation de l'INSPE et pourront s'autosaisir de thèmes de travail spécifiques.

➤ **l'INSPE de la Martinique**

La composition du conseil de perfectionnement de chaque mention de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique et validée par la CFVU. Toute modification de la composition du conseil de perfectionnement doit être validée par le même circuit, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation, susceptibles de changer chaque année et pour lesquels la validation en conseil de composante suffit.

Les membres du conseil de perfectionnement sont répartis comme suit :

- au moins trois enseignants (personnels de l'INSPE, des autres composantes de l'université, de la Région académique...) intervenant dans le diplôme, dont au moins une personne exerçant des responsabilités pédagogique dans le diplôme ;
- un représentant au moins de composante(s) pôle , intervenant(s) en licence dans le ou les champ(s) disciplinaires du diplôme ;
- un représentant de laboratoire d'adossement;
- un représentant au moins des personnels du Service commun de documentation (SCD) ou de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) ;
- un personnel BIATSS au moins de l'INSPE impliqué dans l'encadrement administratif du diplôme concernée ;
- un représentant au moins des étudiants en cours de formation ;
- un représentant au moins des anciens étudiants ;
- deux représentants au moins des professions visées par le master (personnel enseignant, d'éducation d'inspection ou de direction, représentants de structures de formation ou de médiation...).

Par extension de la présente charte, les diplômes universitaires (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU) mis en œuvre par l'INSPE sont pourvus d'un conseil de perfectionnement qui respectent les principes de la présente charte et dont la composition peut être adaptée aux caractéristiques et finalités de ces DU ou DIU. Cette composition est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique du diplôme concerné. Les autres dispositions de la présente charte sont applicables à ces conseils de perfectionnement.

Le Conseil de perfectionnement est présidé par une personne possédant une expertise avérée dans les métiers visés par le diplôme. Cette personne est élue lors de la première réunion du conseil de perfectionnement, qui est convoquée par le directeur de l'INSPE, et pour la durée du mandat des membres. Pour les réunions suivantes du conseil de perfectionnement, la présidente ou le président le convoque, en accord avec la direction de l'INSPE et avec le responsable du diplôme, en anime les réunions et en prépare le compte-rendu. Ce compte-rendu est transmis à la direction de l'INSPE qui le diffuse aux membres du COSP et à l'équipe pédagogique. Les présidents des conseils de perfectionnement de l'INSPE sont invités à coordonner les travaux des conseils.

Les conseils de perfectionnement prendront en compte, dans leurs travaux, les différentes dimensions du dossier d'accréditation de l'INSPE et pourront s'autosaisir de thèmes de travail spécifiques.

- **Concernant les mentions de diplômes de l'IUT**

La composition du conseil de perfectionnement est proposée par les conseils de départements, arrêtée par le Conseil de l'IUT et validée par la CFVU.

Toute modification de la composition du conseil de perfectionnement doit être validée par le même circuit, à l'exception des représentants étudiants en cours de formation, susceptibles de changer chaque année et pour lesquels la validation en conseil de composante suffit.

Lors de la désignation des membres, l'équipe pédagogique veille à assurer la continuité des travaux du Conseil de perfectionnement et la représentation de l'ensemble des parcours de la spécialité.

Une même personne peut siéger dans plusieurs Conseils de perfectionnement.

Le président du Conseil de perfectionnement est le chef de département.

La composition du conseil de perfectionnement assure l'équilibre et la pluralité des représentations et comporte, à ce titre, les catégories de membres suivantes :

- Les responsables de la formation et des membres de l'équipe pédagogique :
 - en BUT et en LP : chef de département, directrice de l'IUT ou son représentant, vacataires professionnels,
 - en BUT : direction des études, responsable de parcours, des stages ...
 - en LP : responsable pédagogique ;

- Des personnels BIATSS assurant la gestion administrative de la formation et concernés par le diplôme (secrétariat pédagogique, un représentant des services Formation et vie universitaire et/ou Formation continue et alternance) ;
- Des représentants étudiants en cours de formation (délégués ou élus au conseil de perfectionnement, dont au moins un apprenti) ;
- Des représentants du monde socio-économique, dont au moins un ancien étudiant de la formation en activité (qui n'appartient pas à l'équipe pédagogique) ;
- Un représentant du CFA de rattachement de la formation ;
- Des représentants des organisations professionnelles partenaires de la formation.

Article 5 : Modalités de fonctionnement

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président, ou à la demande du conseil de composante. Un ordre du jour est joint à la convocation.

Chaque conseil donne lieu à un compte rendu transmis aux membres et au directeur de composante/doyen qui le transmet à la DEVE.

La synthèse de ces comptes rendus réalisée par la composante est présentée une fois par an en CFVU.

Les modalités de mise en œuvre des conseils de perfectionnement seront détaillées dans un document distinct.

Annexe 3 – Annexe financière

Dispositions financières - Modalités de facturation - Références bancaires

Les montants peuvent varier selon les niveaux de prise en charge prévus par France Compétences.

1. Dispositions financières

Le GRETA-CFA de la Guadeloupe s'engage à régler à l'Université des Antilles, sur présentation de factures et sous réserve du démarrage de l'action :

- Le droit d'inscription universitaire des apprentis, sur le fondement des frais d'inscription de base ministériels établis pour chaque rentrée universitaire
- Les frais de gestion pédagogique et logistique

1-1. Modalités de Facturation

L'UA facturera au GRETA-CFA de la Guadeloupe, à partir du mois de janvier de l'année universitaire en cours, les frais comme suit :

Année 2026-2027

INTITULÉ	MODALITÉS	Quantité prévisionnelle	MONTANT PRÉVISIONNEL
Droits d'inscription de base <i>Droit d'inscription ministériel* : (en attente de l'arrêté du Ministère pour la rentrée 26-27)</i>	178,00€ /étudiant inscrit en Licence	25	4 450 €
	254,00€ / étudiant inscrit en Master 1 et 2	24	6 096 €
Frais pédagogiques et logistiques	13 500 €	1	13 500 €
MONTANT PRÉVISIONNEL			24 046 €

Année 2027-2028

INTITULÉ	MODALITÉS	Quantité prévisionnelle	MONTANT PRÉVISIONNEL
Droits d'inscription de base <i>Droit d'inscription ministériel* : (en attente de l'arrêté du Ministère pour la rentrée 27-28)</i>	178,00€ /étudiant inscrit en Licence	25	4 450 €
	254,00€ / étudiant inscrit en Master 1 et 2	34	8 636 €
Frais pédagogiques et logistiques	17 000 €	1	17 000 €
MONTANT PRÉVISIONNEL			30 086 €

* Selon arrêté du Ministère pour la rentrée universitaire en cours

Année 2028-2029

INTITULÉ	MODALITÉS	Quantité prévisionnelle	MONTANT PRÉVISIONNEL
Droits d'inscription de base <i>Droit d'inscription ministériel* : (en attente de l'arrêté du Ministère pour la rentrée 28-29)</i>	178,00€ /étudiant inscrit en Licence	25	4 450 €
	254,00€ / étudiant inscrit en Master 2	22	5 588 €
Frais pédagogiques et logistiques	13 000 €	1	13 000 €
MONTANT PRÉVISIONNEL			23 038 €

* Selon arrêté du Ministère pour la rentrée universitaire en cours

A titre indicatif, total sur les 3 années de formation : 77 170 €

1-2 les règlements

Le règlement des prestations à l'UA se fera par le GRETA-CFA de la Guadeloupe sur présentation des factures, en deux fois selon le calendrier suivant :

- paiement de 50% du coût total revenant à l'UA, en janvier de l'année universitaire en cours (après vérification des inscriptions)
- paiement du solde (50% restant), dès la fin de la formation, avant la remise des diplômes.

Le règlement est à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'UA dont les références bancaires sont données ci-dessous.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	97100	00001006912	51	TPBASSETERRE		

Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
						BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1971	0000	0010	0691	251 TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE ANTILLES

AGENT COMPTABLE